

Chanegriha à partir d'Oran

« La révision de la Constitution constitue une priorité pour l'Algérie qui vit une "phase cruciale" »

Le Monde

de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Dimanche 25 Octobre 2020 / N° 985

Prix : 20 DA

Cessez-le-feu global en Libye

**L'Algérie
salue
l'accord**

Algerie

**L'Algérie a besoin de la force
du peuple et cette force doit
se manifester le 1er novembre prochain**

75ème anniversaire de l'ONU:

Overvesta **réitère**
l'engagement de
l'organisation pour
un multilatéralisme
renforcé

Rebond du coronavirus :

« La situation
sanitaire est
inquiétante »,
selon **Benbouzid**

Coronavirus:

Le staff médical de la
Présidence recommande
au Président **Tebboune**
« un confinement
volontaire » de 5 jours



Coronavirus:

250 nouveaux cas, 144 guérisons et 10 décès
durant les dernières 24 heures

L'Algérie parle
l'exportation de
son surplus de
production
estimé à 20
millions de
tonnes

Touché par un
incendie,

**Le champ
pétrolier
d'El Merk
à l'arrêt**



Campagne pour le référendum

L'Algérie a besoin de la force du peuple et cette force doit se manifester le 1er novembre prochain

Les animateurs de la campagne référendaire sur le projet de révision de la Constitution continuent de sillonner le pays en vue d'expliquer aux citoyens le bien-fondé de leur démarche et les inciter à se rendre en force aux urnes le 1er novembre prochain pour plébisciter la nouvelle Constitution. À cet égard, l'accent a été mis sur l'importance d'une forte mobilisation des citoyens pour voter en faveur de la nouvelle Constitution pour permettre l'édification de l'Algérie nouvelle. Ces acteurs ont estimé que le vote en faveur du projet de révision de la Constitution constitue "un pas vers l'immunisation du pays", rappelant, à cet égard, que l'Algérie a engagé la révision de la Constitution qui s'inscrit dans le cadre des réformes décidées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui avait promis une révision de la Loi fondamentale du pays durant la première année de son mandat présidentiel. Le projet de révision de la Constitution constitue, selon ces animateurs, un nouveau départ vers l'édification de l'Algérie nouvelle et le vote en faveur de ce projet contribuera au renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays. Ils ont souligné que le projet de l'amendement constitutionnel allait ouvrir des perspectives prometteuses dans l'édification de l'Algérie nouvelle et consacre la souveraineté et la volonté du peuple dans le cadre de l'égalité et de la justice loin des dépassements et de toute forme de corruption, tout en exprimant leur souhait de voir le citoyen assumer son rôle et d'aller voter pour ce document, initiateur de changements et en mesure de répondre à ses préoccupations. Dans le même sillage, ils ont considéré que le projet d'amendement de la Constitution constitue une étape importante dans l'histoire de l'Algérie et une rupture avec les pratiques du passé et consacre la volonté populaire pour le changement, invitant les citoyens à participer en force à ce référendum et à l'édification de l'Algérie nouvelle que tous les Algériens attendent. Pour réaliser le changement, ont-ils affirmé, l'Algérie a besoin de la force du peuple et cette force doit se manifester le 1er novembre prochain avec une forte participation au référendum et voter pour le projet d'amendement de la Constitution, car il s'agit d'une Constitution consensuelle dès lors que les amendements introduits tiennent compte de la plupart des propositions émises par la classe politique. Récemment, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a indiqué que le projet d'amendement de la Constitution répond aux exigences d'édification d'un Etat moderne et aux aspirations du peuple à l'exercice de la véritable démocratie. Cette révision, a-t-il estimé, constitue une étape cruciale dans le cadre de la concrétisation de mon engagement à parachever la satisfaction des revendications exprimées par le peuple à travers le Hirak populaire béni et authentique, ainsi que des promesses auxquelles je



m'étais engagé devant le peuple et que j'ai commencé à réaliser avec une sincère volonté selon une vision stratégique claire qui en appelle au pragmatisme de tout un chacun. Rappelant son engagement devant le peuple d'ouvrir à l'édification d'une nouvelle Algérie, le président de la République a indiqué que l'amendement de la Constitution, qui est la Loi fondamentale de l'Etat et le socle indispensable à l'édification d'une nouvelle République, s'inscrit dans le cadre de cette démarche".

La symbolique de cette date confère un caractère particulier au référendum".

Afin que ce projet soit "consensuel", il a été soumis à enrichissement et débat à "grande échelle", en permettant à diverses composantes de la société, aux institutions, aux partis politiques et aux acteurs de la société civile d'en discuter "pendant plus de quatre mois, malgré la crise sanitaire induite par l'épidémie de Coronavirus dans notre pays et dans le monde", a fait observer le Président Tebboune. Dans ce contexte, M. Tebboune a évoqué sa décision d'organiser la consultation populaire le 1er novembre "en tant que date phare dans l'histoire nationale, source d'inspiration d'enseignements pour la génération de Novembre, qui a pris ses responsabilités envers le peuple en déclenchant une Glorieuse Révolution qui a inspiré les peuples et les pays en quête de libération du joug colonial". Et d'ajouter que "la symbolique de cette date confère un caractère particulier au référendum". Pour le président de la République, il sera la clé pour l'édification d'une Al-

gérie attachée à sa ligne novembriste et tournée vers la construction d'un Etat sur des fondements transparents de démocratie, d'état de droit, d'indépendance de la magistrature, de droits et de libertés garanties et de lutte contre la corruption sous toutes ses formes». Le choix de cette date, poursuit le Président, "se veut un message de que le peuple algérien est un et indivisible et que son unité réside dans ses valeurs nationales et religieuses, cristallisées en les positions de la Glorieuse révolution de libération, notamment la Déclaration du 1er Novembre 1954". Un message signifiant à tout un chacun que le peuple algérien a définitivement tranché la question de l'identité et qu'il est déterminé à préserver sa stabilité et à mettre en échec toutes les velléités de semer la zizanie et le doute parmi ses rangs, tout en aspirant à construire un avenir radieux dans le cadre de la paix, de la sécurité et de la stabilité, a-t-il encore souligné. Dans le même ordre d'idées, le Président Tebboune a expliqué que la révision constitutionnelle sera également "un point de départ pour la reconstruction de l'Etat national fondé sur la justice sociale avec un système de gouvernance basé sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs, loin de toute prédominance de l'un sur les autres et de toute autocratie. Un système de gouvernance où règnera la Justice et où seront préservés les droits et libertés".

Le choix de cette date, poursuit le Président, "se veut un message de que le peuple algérien est un et indivisible

Rappelant en outre que le projet de

révision de la loi fondamentale visait "le raffermissement de l'égalité entre citoyens, la protection des droits et libertés et la moralisation de la vie politique et publique et la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes", le président de la République a indiqué qu'il s'agit aussi de "la consolidation du rôle du Parlement en matière de contrôle du Gouvernement, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des institutions de gouvernance et la promotion de la démocratie participative». Après avoir réaffirmé, par ailleurs, son attachement "constant à préserver l'harmonie et le consensus et à se référer toujours à la majorité", le président Tebboune a mis en avant

"l'intangibilité des fondements de l'identité nationale dans la prochaine Constitution, et que partant, ils ne sauront faire l'objet ni de débat politique ni de polémique». Il a souligné, dans ce sens que le projet "a traité l'ensemble des questions inhérentes, telle que l'acceptation des résultats des législatives qui donneront lieu soit à la désignation d'un chef de gouvernement lorsqu'il résulte de la majorité parlementaire, soit d'un Premier ministre lorsqu'il résulte d'une majorité présidentielle, et qui mettra en œuvre un plan d'action puisé du programme du Président de la République, élu par le peuple.

M. H

Cessez-le-feu global en Libye
L'Algérie salue l'accord

L'Algérie a accueilli favorablement l'accord de cessez-le-feu global en Libye signé entre les parties libyennes ayant pris part au dialogue de la commission militaire conjointe (5+5), tenu dans la ville suisse Genève, sous l'égide des Nations unies, exprimant le souhait que cet accord soit "permanent, contraignant et respecté". L'Algérie considère que cet accord constitue "une véritable lueur d'espoir pour la réussite du processus de dialogue national inclusif en vue de parvenir à un règlement politique pacifique qui tienne compte de l'intérêt suprême de la Libye et de son peuple frère". L'Algérie appelle, en outre, "toutes les parties libyennes à se conformer et appliquer cet accord, en toute sincérité et de bonne foi". Elle rappelle sa position de principe "constante en faveur d'un règlement politique pacifique via le dialogue inter-libyen devant mener à l'établissement d'institutions politiques légitimes et unifiées, à travers des élections intégrées, transparentes et fédératrices pour faire sortir ce pays frère et voisin de la crise". "Au vu de sa position en tant qu'Etat voisin de la Libye avec laquelle elle partage des liens historiques et humanitaires étroits ainsi qu'en sa qualité de membre dans le processus de Berlin, l'Algérie ne ménagera aucun effort pour parvenir à une solution politique pacifique qui garantisse l'unité et la souveraineté du peuple libyen pour vivre dans la sécurité et la stabilité, loin de toute ingérence étrangère".

N.I

Zaouias et associations religieuses

« Un référent en matière de consolidation de l'unité nationale » souligne Aissa Belakhdar

Le conseiller du président de la République chargé des zaouias et des associations religieuses, Aissa Belakhdar, a appelé hier à Alger à accorder aux associations et institutions religieuses la place qui leur sied au sein de la société civile, lesquelles restent un référent en matière de consolidation de l'unité nationale. "Ces écoles et associations religieuses doivent être notre référent en matière d'enseignement du Coran, de consolidation de l'unité nationale et d'esprit patriotique", a indiqué M. Belakhdar à l'ouverture d'une rencontre des associations religieuses en Algérie dont le thème a porté sur les fonctions sociales de ces associations et leur avenir dans les nouvelles institutions. Rappelant l'intérêt qu'accorde le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la société civile, notamment les associations religieuses, M. Belakhdar a relevé que "l'Algérie tire sa force de ses constantes, son Histoire et ses valeurs d'où la nécessité d'accorder aux associations religieuses la place qui leur sied au sein de la société civile". Il a ajouté que le président de la République compte sur les associations religieuses pour sensibiliser et renforcer l'esprit de patriotisme chez les jeunes et leur attachement à la religion et aux valeurs de l'Etat algérien qui a construit sa civilisation à travers les générations et les âges, rappelant en même temps que le Président Tebboune a mis en place une instance chargée de la Mémoire, une chaîne TV dédiée à l'Histoire et a consacré une Journée nationale à la Mémoire. Le conseiller du président de la République a relevé en outre que la société civile algérienne a été représentée à travers l'histoire par les écoles coraniques et les zaouias ou des érudits et des savants comme l'émir Abdelkader, Sidi-Boumediene, Sid-Ahmed Tidjani, Sidi-Abderahmane Taâlibi, ajoutant que cette société civile a enfanté des exemples en matière d'éducation et de sacrifice ayant conduit des révoltes populaires comme Cheikh El Haddad, Boughagha, Lalla Fatma Nsoumer...etc. Evo-



quant le contexte actuel, marqué par la campagne référendaire pour la révision constitutionnelle, le conseiller du président de la République a encouragé le débat enrichissant sur la Constitution, mais, a-t-il fait observer, "il est inacceptable qu'il y ait des connotations ou interprétations de la part de certaines parties qui sèment le doute sur les constantes du pays". Il a cité à ce propos "l'Islam qui est la religion de l'Etat" ou encore les sujets en relation avec la Mémoire nationale, soulignant ainsi la nécessité de "demeurer fidèle au serment des chouchada qui ont payé cher de leur vie pour que vive l'Algérie". "La constitutionnalisation de la Déclaration du 1er Novembre 1954 dérange certaines parties car cette Déclaration est la résultante des efforts des révoltes populaires et de tous ceux qui se sont sacrifiés pour l'unité de l'Algérie et son indépendance", a encore précisé M. Belakhdar. En ce sens, il a affirmé que "le processus de l'édification de l'Algérie nouvelle se poursuivra après le référendum sur la Constitution comme l'ont voulu les chouchada et non les aventuriers". De son côté, le directeur général des Archives nationales, conseiller auprès du président de la République, chargé des archives nationales et de

la mémoire, Abdelmadjid Chikhi, a déploré que l'aspect religieux soit "absent" dans l'écriture de l'Histoire algérienne, recommandant "une nouvelle méthodologie à adopter par les historiens et les sociologues dans l'écriture scientifique de l'Histoire". "L'Algérie a besoin d'une sociologie dynamique et efficace et non statique, de manière à se projeter vers l'avenir", a-t-il dit, faisant observer que les sociologues français qui ont étudié la société algérienne avaient axé sur le principe de "séparer pour régner", tout en mettant en valeur les "futilités" au sein de la société. Pour sa part, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Bouzid Lazhari, a relevé que les associations religieuses ont joué un rôle prépondérant durant l'Histoire de l'Algérie en étant au service de la société civile en matière d'éducation et de respect des droits de l'Homme. Le même discours a été développé par le président de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Tarek Kour, qui a mis en exergue le rôle des associations religieuses en matière de lutte contre la corruption, soulignant à cet effet qu'elles ont la capacité de restaurer la confiance avec les citoyens.

A.S

Chanegriha à partir d'Oran :

« La révision de la Constitution constitue une priorité pour l'Algérie qui vit une "phase cruciale" »

Le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) a estimé, hier à Oran, que la priorité pour l'Algérie qui vit, actuellement, une "phase cruciale" est celle de "la révision de la Constitution" et "s'en remettre au peuple qui exprimera sa voix en toute liberté et souveraineté". "Mettre le pays sur la bonne voie requiert impérativement la détermination des priorités. Il n'y a aucun doute que la priorité, qui s'impose en cette phase cruciale que vit l'Algérie, est celle de la révision de la Constitution soumise au référendum populaire et s'en remettre au peuple qui exprimera sa voix en toute liberté et souveraineté, quant à sa conviction concernant les amendements constitutionnels proposés", a-t-il souligné dans une allocution prononcée lors d'une réunion d'orientation avec les cadres et les personnels de la 2ème Région militaire, tenue à l'occasion

d'une visite de travail et d'inspection dans la région. Il a expliqué, à ce titre, que ces amendements visent "plus particulièrement à ancrer l'équilibre des pouvoirs, associer les jeunes et la société civile dans le processus de construction de l'Algérie nouvelle et veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés". Le Chef d'Etat-Major de l'ANP a rappelé, dans cette allocution diffusée à travers toutes les unités de la Région, "la possibilité de faire participer notre pays, dans le cadre des principes et objectifs des Nations unies et de l'Union africaine, dans les missions de maintien de la paix en dehors de nos frontières nationales, et ce, sur décision du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et après approbation des deux tiers des membres des deux Chambres parlementaires, de façon à nous offrir des alternatives quant à la préservation de nos inté-

rêts stratégiques vitaux." Par la suite, le Général de Corps d'Armée a présidé une réunion de travail, en présence des directeurs régionaux, des responsables des Services de sécurité et des Commandants des Secteurs opérationnels, lors de laquelle il a suivi un exposé global présenté par le Commandant de Région, portant sur la situation générale en territoire de compétence. Auparavant, Saïd Chanegriha a observé à l'entrée du siège du Commandement de la Région, en compagnie du Général-Major Hadj Laaroussi Djamel, Commandant de la 2ème Région militaire, un moment de recueillement à la mémoire du feu Moudjahid "Boudjenane Ahmed dit Si Abbas", dont le siège du Commandement de la Région porte le nom, et a déposé une gerbe de fleurs devant sa stèle commémorative, avant de réciter la Fatiha à sa mémoire et celle de nos valeureux Chouchada.

Toufik Kourti / Ag

Rebond du coronavirus :

« La situation sanitaire est « inquiétante », selon Benbouzid

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a estimé que la situation sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (Covid-19) en Algérie est « inquiétante » après le rebond du nombre des contaminations. Intervenant vendredi soir sur le plateau de l'ENTV, le Professeur Benbouzid a indiqué que lors de ses visites de certaines wilayas il a relevé « un relâchement de la part des citoyens qui ne mettent pas les masques de protection, une des raisons de l'augmentation du nombre

des contaminations par le coronavirus ». Le ministre de la Santé a fait savoir que ses services ont entamé des enquêtes sur le terrain pour identifier les raisons de la propagation du coronavirus dans certaines wilayas, en ajoutant qu'il débattrait ce samedi avec les directeurs des établissements hospitaliers de l'évolution du virus et de la préparation en cas de la hausse du nombre des cas. Selon le ministre, le nombre de contaminations parmi les personnels de santé a atteint 7100 dont 103 décès depuis l'apparition de la pandémie en Algérie. Concernant

le vaccin anti Covid-19, Benbouzid a indiqué que l'Algérie achètera le vaccin dès sa mise sur le marché mondial, à condition que son efficacité soit prouvée. Le ministre a ajouté que « le président de la République nous a ordonné d'acquiescer le vaccin anti Covid-19 dès sa mise sur le marché mondial ». Benbouzid a précisé que l'Algérie est entrée en contact avec nombre de laboratoires mondiaux chinois américain et britannique qui travaillent pour produire un vaccin anti Covid-19.

Yasmine Derbal

75ème anniversaire de l'ONU: Overvesta réitère l'engagement de l'organisation pour un multilatéralisme renforcé

Le coordonnateur résident du Système des Nations Unies en Algérie, Eric Overvesta, a réaffirmé samedi l'engagement de l'ONU pour un multilatéralisme renforcé, assurant que l'organisation internationale demeure le seul espace mondial de dialogue et de concertation pour une réponse commune aux défis qui l'interpellent après 75 ans d'existence. M. Eric Overvesta s'exprimait ainsi, dans une contribution, à l'occasion du 75ème anniversaire de l'ONU, célébré sous le thème "des défis et de nouvelles promesses à tenir". Le 24 octobre de chaque année, "nous célébrons la création de l'Organisation des Nations Unies. Cette année, 75 ans après sa création en 1945, et en temps de crise COVID-19, l'engagement renouvelé de l'ONU pour un multilatéralisme renforcé est plus que jamais d'actualité", a-t-il fait valoir. "Mais dans ce contexte d'incertitudes, aggravé par la pandémie, c'est vers cette même organisation, seul espace mondial de dialogue et de concertation, que le monde se tourne pour essayer de trouver une réponse commune à un défi commun", a-t-il soutenu. "La pandémie qui frappe le monde, depuis près d'une année déjà, nous a pris de court, fragilisant nos systèmes de santé, nos sociétés et nos économies", a-t-il poursuivi, rappelant que le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, avait qualifié, à juste titre, la COVID-19, de "cinquième cavalier des ténèbres, venu s'ajouter aux quatre menaces qui hypothèquent notre avenir commun". "Ces menaces, identifiées en janvier dernier, sont : les tensions géostratégiques mondiales, la crise climatique, la méfiance profonde ainsi que la face obscure du monde numérique", a-t-il souligné, notant que "dans un monde divisé, la COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités et anéanti les espoirs de millions de personnes déjà confrontées à différentes crises et conflits". M. Overvesta a, en outre, relevé que les résultats des conversations mondiales lancées par le SG de l'ONU en début de l'année sous le slogan "L'avenir que nous voulons, l'ONU dont nous avons besoin" et auquel plus d'un million de personnes de différents horizons ont participé, "confirment l'importance de l'ONU pour les peuples". L'Organisation des Nations Unies, présente en Algérie à travers ses 15 agences, fonds et programmes, reste "plus engagée que jamais" pour accompagner le pays dans son développement pour accélérer l'atteinte de l'Agenda 2030, en mettant à disposition son réseau global de connaissances", a-t-il conclu.

N.I

Numérisation : Comblers les retards pour relever les défis économiques et technologiques est impératif

Le ministre de la Numérisation et des Statistiques, M. Mounir Khaled Berrah a souligné l'impératif d'œuvrer "pour rattraper les retards" enregistrés dans le processus de la numérisation afin de relever les défis économiques et technologiques du pays. Il est devenu primordial d'œuvrer ensemble pour rattraper les retards enregistrés dans ce processus de numérisation pour permettre à l'Algérie de relever les défis économiques et technologiques", a insisté le ministre, qui a rappelé que "beaucoup d'efforts ont été consentis dans ce sens", mais, a-t-il ajouté, "le chemin reste long". Au cours de sa visite à Bouira, M. Berrah a estimé qu'il est "impossible" d'instaurer ce processus avant d'avoir une vision futuriste pour les mutations technologiques et numériques. "Il existe une nouvelle stratégie qui met en valeur tous les acquis et œuvre également à lever toutes les contraintes qui entravent le cours de la numérisation dans notre pays". "Nous ne pouvons pas établir cette stratégie avant de mettre en place une feuille de route devant permettre de connaître les mesures à prendre et qui est basée sur quatre axes essentiels à savoir l'organisation, la mise en place des normes, la réglementation et les technologies", a encore souligné le ministre dans un discours tenu à la salle des conférences de la bibliothèque principale de la ville. M. Berrah a également mis en exergue la volonté et l'engagement des pouvoirs publics de concrétiser ce projet de la numérisation sur le terrain pour booster notamment l'activité économique et être au diapason des mutations technologiques que connaît le monde. Pour y parvenir, le ministre a jugé qu'il est "indispensable" de procéder à un processus d'identification de la situation pour pouvoir mettre en place les mécanismes nécessaires devant permettre de réussir une numérisation efficace et générale. "Cela nécessite entre autres l'implication des différents acteurs et partenaires". Dans le cadre de sa visite à Bouira, le ministre s'est rendu au siège d'Algérie Télécom, où il s'est enquis du fonctionnement des différents services avant d'assister à un exposé global sur les différents produits et services proposés par Algérie Télécom à ses clients comme Baridi Mob, Cardless et QR Code. M. Berrah a également visité le siège du Centre national du registre de commerce, où il s'est enquis du fonctionnement des différents services proposés



en ligne. Sur place, le ministre s'est réjoui du bon avancement des opérations visant à numériser les différents secteurs pour améliorer la qualité des services offerts et satisfaire les besoins des clients et des citoyens. "Le plus important, c'est de faciliter la tâche aux clients et aux citoyens dans l'obtention de leurs documents et autres besoins". À l'Agence locale du crédit populaire algérien (CPA), le ministre s'est enquis notamment du processus visant la centralisation des différentes opérations du CPA ainsi que du fonctionnement des Terminals de paiement électronique (TPE).

80 % des TPE installés sont opérationnels

Quatre-vingt pour cent (80 %) des terminals de paiement électronique (TPE) installés à travers le pays "sont aujourd'hui opérationnels", a annoncé le P-dg du Crédit populaire algérien (CPA), Mohamed Dahmani. S'exprimant au cours de la visite du ministre de la Numérisation et des Statistiques, M. Mounir Khaled Berrah, à Bouira, le P-dg de la Banque CPA a assuré que "80 % des TPE installés sont aujourd'hui opérationnels", avant d'annoncer que "5.000 TPE ont été déjà installés et 5.000 autres sont en cours d'installation". "Nous avons au

total 10.000 TPE à travers le territoire national, dont 5.000 sont en cours d'installation", a expliqué M. Dahmani au ministre, qui inspectait l'agence locale du CPA de Bouira. Dans le cadre des efforts visant à numériser et à développer davantage le CPA, les cadres de cette banque publique ont saisi cette occasion pour annoncer l'établissement prochain de 200.000 livrets électroniques d'épargne destinés aux clients de cet organisme financier. "Le CPA compte élaborer quelque 200.000 carnets électroniques d'épargne, dont 50.000 sont prévus pour la semaine prochaine", a expliqué un des cadres centraux du CPA au ministre. Sur place, M. Berrah a loué cette action, qui, a-t-il souligné, "va rassurer et sécuriser davantage le client". Au cours de sa visite, M. Berrah a exhorté les responsables locaux et centraux du secteur à œuvrer pour la généralisation des TPE afin de surmonter, d'une part le problème lié au manque des liquidités et d'autre part de s'adapter graduellement à ces pratiques de modernité et de technologie. "La modernisation des institutions bancaires et caisses ainsi que d'autres organismes est devenue une nécessité. Nous devons rattraper les retards pour être au diapason des mutations technologiques et économiques mondiales",

N.I

Importation de véhicules de moins de trois ans :

« La question sera tranchée par le prochain Conseil des ministres » annonce Ait Ali

La question relative à l'importation de véhicules de moins de trois ans sera soumise à l'appréciation du Conseil des ministres, a annoncé le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham. Le ministre qui était invité de la chaîne II de la Radio nationale a déclaré "Je vais présenter lors du prochain Conseil des ministres une communication sur la mesure relative à l'importation des voitures de moins de trois ans". Appelé à donner plus de détails sur cette communication, le ministre a dit "je n'ai pas changé ma position, ni mon point de vue d'un millimètre. C'est à dire que la communication que je vais présenter en Conseil des ministres va dans le même sens de ce que j'ai déjà prononcé". M. Aït Ali s'est dit "non convaincu de cette mesure" introduite par la loi des Finances de 2020 et qu'il était "tenu d'expliquer en Conseil des ministres les motifs de sa position". Parmi les motifs avancés une nouvelle fois par le ministre pour défendre sa position est celui de "ne pas vouloir encourager le recours au marché informel de la devise". "On ne va pas déboursier l'argent qui nous reste dans d'importation des voitures de moins de trois ans. L'Algérie est aujourd'hui dans une phase de projection pour mettre en place une industrie automobile", a encore argué le ministre de l'Industrie.

Un Office national pour la gestion du foncier industriel

Un autre dossier d'une "grande importance" qui sera aussi présenté et examiné en Conseil des ministres, c'est celui du foncier industriel. Le ministre a, à ce propos, expliqué qu'un "projet d'amendement de la loi relative au foncier industriel sera présenté et examiné lors du prochain Conseil des ministres". Cet amendement permettra de combler un vide juridique constaté dans la loi en vigueur et mettre fin à l'implication de plusieurs acteurs dans l'attribution des assiettes foncières, selon M. Aït Ali. Pour ce faire, le ministère de l'Industrie propose de créer une nouvelle structure de gestion du foncier industriel. Il s'agit d'un "Office national du foncier industriel qui sera la seule autorité chargée de gestion, attribution, délimitation, récupération du foncier industriel en plus de la gestion des zones industrielles", a indiqué le ministre. Et enfin, il sera présenté en Conseil des ministres, un arrêté portant la mise en place d'un barème de sélection des projets d'investissement. "Ce barème fixera les critères d'attribution du fond industriel", a-t-il expliqué. Parmi ces critères, le ministre a cité les capacités financières, la qualité de l'investissement, le nombre d'emploi visé, l'innovation et l'usage des intrants où produits locaux. S'agissant de la récupération des terrains destinés à l'investissement non exploités, le ministre a réaffirmé la détermination de l'Etat à assainir le foncier industriel. Il a, dans le même sillage, souligné "qu'actuellement il y a 60 zones industrielles distribuées d'une manière non équitable en plus de petites zones d'activités". Le ministre a également noté que "la distribution des assiettes foncières se faisait dans certaines wilayas d'une manière anarchique, alors que certains bénéficiaires étaient de faux investisseurs". Au titre de la nouvelle loi sur l'investissement, l'examen des dossiers des investisseurs se fera dans "la transparence", et davantage de prérogatives seront accordées à l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), a-t-il souligné, précisant que les avantages et exonérations seront désormais soumises à un barème. Concernant la règle 51/49, le ministre a rappelé que la liste des activités stratégiques non concernées par la levée de cette mesure a été fixée. Il s'agit des activités amont des hydrocarbures, les ressources minières à l'exception des carrières, les réseaux d'acheminement des hydrocarbures, les réseaux électriques à haute tension, les ports, les aéroports et enfin les voies de chemin de fer. (APS)

Taghanimt A

Pétrole

Les cours terminent la semaine en repli après une hausse annoncée de la production libyenne

Les cours du pétrole ont piqué du nez vendredi, réagissant à la décision de la Libye d'augmenter sa production de pétrole, au moment où les négociations sur un plan de soutien économique américain, susceptible de relancer la demande en brut, patinent. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre a terminé à 41,77 dollars, en repli de 1,62% ou 69 cents par rapport à la clôture de jeudi. À New York, le baril américain de WTI pour le même mois est descendu à 39,85 dollars en retrait de 1,94% ou 79 cents par rapport à la clôture de la veille. La compagnie publique pétrolière Libyenne, la National Oil Corporation, a annoncé dans un communiqué qu'elle allait augmenter sa production à « plus d'un million de barils par jour dans quatre semaines ». « Dès que l'information est sortie, les cours sont tout de suite descendus », a commenté Robert Yawger de Mizuho USA. Le contrat sur le baril de WTI a ainsi chuté de plus de 2,50% en séance. Si cette augmentation en vue de la production de brut libyenne a déprimé les cours, le manque d'avancée sur les négociations entre la Maison blanche et les démocrates pour de nouvelles

aides économiques aux Américains a fait le reste. « Le stimulus n'a pas l'air de passer », a lâché Robert Yawger alors qu'à 11 jours des élections, le secrétaire américain au Trésor Steven Mnuchin, en charge des négociations avec la cheffe des démocrates à la Chambre Nancy Pelosi, a dit que subsistaient « des différences considérables ». « Ils ont négocié hier mais ne semblaient pas se parler aujourd'hui », a affirmé l'expert de Mizuho USA. « Si la Libye ajoute un demi-million de barils de brut supplémentaires sur le marché, où sera la demande pour les consommer s'il n'y a pas de +stimulus+ ? », a-t-il déploré. L'Américain moyen « ne va pas payer de l'essence pour aller faire des courses pour lesquelles il n'a pas d'argent », a-t-il encore résumé. En outre, la situation sanitaire continue de se dégrader dans de nombreux pays et entraîne l'instauration de couvre-feux voire de nouveaux confinements. « Tout se résume à cette question: à quel moment le monde disposera-t-il d'un vaccin contre le Covid-19 ? Cela changera complètement les perspectives des marchés mondiaux en général et du marché pétrolier en particulier », a expliqué Bjarne Schieldrop, de SEB.

● Sidi Bel Abbès :

Deux suicides en l’espace de 48 heures

Deux cas de suicide ont été enregistrés, au niveau de la wilaya de Sidi Bel Abbès. Le premier a eu lieu, dans la localité de Sidi Lahcen, distante de 5 km du chef-lieu de la wilaya, où une enfant de 14 ans s’est donné la mort par pendaison. L’autre s’est produit sur la RN 95, reliant la ville de Sidi Bel Abbès à Sidi Lahcen, où un trentenaire a été retrouvé, hier, pendu à un arbre par les services de la protection civile alertés par des passants. La Gendarmerie nationale a ouvert des enquêtes pour déterminer les circonstances de ces deux drames.

● Ghardaïa :

Un motocycliste trouve la mort

Un motocycliste a trouvé la mort et son passager en croupe grièvement blessé dans un accident de la route dans la soirée de jeudi à 3 km du centre de la localité de Daya Ben Dahoua à une vingtaine de kilomètres au nord de Ghardaïa, a indiqué la Protection civile. L’accident s’est produit sur le chemin de wilaya No147, lorsque le conducteur de la moto a perdu le contrôle de son engin avant de déraper et d’effectuer plusieurs tonneaux et finir sa course hors de la chaussée, causant la mort sur place du motocycliste tandis que son passager en croupe, grièvement blessé, souffre de multiples traumatismes, a précisé la même source. Le blessé, âgé de 17ans, a été évacué en urgence par les éléments de la Protection civile à la polyclinique de Daya Ben Dahoua, structure sanitaire la plus proche du lieu de l’accident où il a été admis aux urgences pour recevoir les soins appropriés tandis que le corps de la victime décédée a été entreposé à la morgue. Une enquête est ouverte par la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

Saisie de kif, six arrestations

Dans le cadre de ses missions de lutte contre la criminalité urbaine sous toutes ses formes, les agents de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) relevant de la sûreté de daïra d’Ouled Fares (Chlef) ont procédé jeudi à la saisie d'un kg de kif et 585 comprimés de psychotropes. Cette opération a été suivie par l'arrestation de six personnes dont l'âge varie entre 24 et 35 ans impliquées dans le trafic de stupéfiants. Deux véhicules appartenant aux membres de ce réseau ont été saisis. Suite à l'exploitation d'informations faisant état de la présence d'un réseau criminel spécialisé dans la commercialisation de drogue et de comprimés psychotropes, les policiers ont interpellé le principal suspect en possession d'un kilo de cannabis. Selon notre source, les six individus ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Chlef.

● Tizi Ouzou :

Des produits et matériels destinés à la confection de munitions saisis à Azazga

Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire, relevant de la Sûreté de daïra d'Azazga ont interpellé un individu qui exposait à la vente deux appareils de bourrage de cartouches de chasse. L’enquête ouverte dans ce cadre a permis la découverte et la saisie d’une importante quantité de matière servant à la production de munitions destinées à la chasse. Présenté au parquet près le tribunal de la ville, le mis en cause a été condamné en comparution directe à une peine de 18 mois de prison ferme avec mandat de dépôt ; une peine assortie d’une amende de 50 000 dinars pour détention de produits et ustensiles destinés à la confection de munitions de 5e catégorie.

● Accidents de la route :

9 morts et 359 blessés ces dernières 48 heures

Neuf (09) personnes ont trouvé la mort et 359 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 48 heures à travers le territoire national, indique un bilan de la Protection civile. Par ailleurs, cinq (05) membres d'une même famille, âgés respectivement de 34, 32, 8 et 5 ans, ainsi qu'un bébé de 3 mois, sont décédées asphyxiés par inhalation de monoxyde de carbone émanant d'un chauffe-eau. Les victimes résidant à la cité Sidi Ayad, dans la commune de Boufarik, ont été évacuées vers l'hôpital de la ville par les éléments de la Protection civile. Les secours de la Protection civile sont également intervenus pour éteindre 5 incendies urbains et divers dans les wilayas de Boumerdes, Djelfa, Souk Ahras, Oran et Tizi-Ouzou. Quatre personnes incommodées par la fumée dans la wilaya de Souk Ahras suite à un incendie qui s'est déclaré dans un dépôt de stockage à la cite Ghelouci, ont été traitées sur place puis évacuées vers hôpital local. Concernant les activités de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué durant la même période 47 opérations de sensibilisation à travers 9 wilayas (34 communes), rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation physique, ainsi que 100 opérations de désinfection générale à travers 15 wilayas (49 communes).

Développement local : Le CapDeL lance son 2e "incubateur associatif" de formation pour des associations de huit communes pilotes



Le programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local en particulier celles des organisations de la Société civile (CapDeL) a lancé son second "Incubateur associatif" de formation au profit des associations, au niveau des huit communes pilotes du projet, indiquait hier un communiqué du Programme. La mise en œuvre des incubateurs locaux intervient après le lancement, en août dernier, du 2e appel à proposition de projets associatifs de développement local dans les communes pilotes de Babar (Khenchela), Djanet (Illizi), Djemila (Sétif), El Khroub (Constantine), Messaad (Djelfa), Ghazaouet (Tlemcen), Ouled Ben Abdellkader (Chlef) et Timimoune (Adrar), précisait la même source. Pour ce faire, le Programme souligne que les formations seront organisées en deux sessions de 5 jours chacune au profit de "cadres associatifs d'une soixantaine d'associations dont les projets ont été présélectionnés

pour bénéficier d'un processus d'incubation, sur un total de 112 idées de projets reçues». Ces associations de la société civile, ajoutait le communiqué, bénéficieront d'une formation-action, appuyée par des outils pédagogiques et méthodologiques, sur la gestion du cycle de projet, mais aussi, sur la planification territoriale, la vision associative et le partenariat. Par la suite, un coaching individualisé par association leur sera assuré pour la finalisation du projet et à l'issue de ce processus d'incubation, les projets les plus aboutis bénéficieront d'un financement par le CapDeL, explique-t-on, avant de souligner que la nouvelle approche de gouvernance locale concertée confère à la société civile un rôle clé dans le processus du développement communal et ce, d'une part, à travers une participation plus active et plus efficace dans les processus de gouvernance et de développement local, et, d'autre part, par la mise en œuvre de projets associatifs qui

ont un impact sur le développement local, notamment économique. Le Programme fait savoir que les thématiques dans lesquelles s'inscrivent les propositions de projets ont été déjà identifiées par les acteurs locaux eux-mêmes et de manière concertée, comme prioritaires pour le développement de leur commune. Elles permettront aux projets associatifs d'être ancrés dans la réalité du territoire et participeront directement à la mise en œuvre du nouveau Plan communal de développement (PCD) +de nouvelle génération+, élaboré au sein des Conseil consultatif communaux installés dans chacune des communes pilotes, avec l'accompagnement du CapDeL. D'un autre côté, le communiqué indique que les projets associatifs se doivent d'impliquer les différents niveaux de gouvernance locale (commune-daïra-wilaya) et encourager autant que possible l'intercommunalité. Ils intégreront les dimensions d'inclusion sociale et territoriale (jeunes, femmes, per-

sonnes en situation d'handicap, zones défavorisées ou marginalisées du territoire) et de durabilité socio-économique et environnementale (emplois dignes et durables, gestion durable des ressources, énergies propres)". Le CapDeL est un programme promu par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), avec le soutien de l'Union Européenne. A travers le renforcement des capacités des acteurs du développement local, il vise la promotion d'une gouvernance locale concertée et transparente, le renforcement de la cohésion sociale et l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée. Le CapDeL est mis en œuvre dans des communes modèles, représentatives de la richesse et de la diversité du territoire national. Son approche contribue à la localisation des Objectifs de Développement Durable.

Souad M/Ag

Finance islamique:

Le «CPA» troisième banque publique lance aujourd'hui la formule «halal»

Le Crédit Populaire Algérien (CPA) a révélé le lancement de neuf (9) produits bancaires conformes à la loi islamique, destinés à tous les segments concernés, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels ou des entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Ces produits sont en concurrence avec ceux lancés par la Banque nationale d'Algérie (BNA). Selon un communiqué de la Banque CPA, ces produits seront progressivement commercialisés sur l'ensemble du réseau bancaire de l'agence, des dépôts et des financements tels que le compte courant islamique, le compte instrument islamique, le compte d'épargne islamique, le compte d'investissement islamique, et l'offre Murabaha pour l'immobilier, la voiture, l'équipement, ainsi que l'offre de location pour les biens et équipements.

Pour assurer la qualité et l'amélioration de la commercialisation progressive des produits et services islamiques, le (CPA) a expliqué avoir investi dans la mise en place de guichets dédiés à la finance islamique et la formation d'une équipe multidisciplinaire composée de cadres commerciaux et de représentants à cet effet. De même, la cellule de communication a également annoncé, dans le communiqué, que le lancement officiel de la finance islamique par la banque aura lieu aujourd'hui au niveau de l'agence val d'Hydra 174 (Alger). Et cela après que la banque a obtenu des certificats de conformité du Conseil islamique suprême et a également obtenu l'approbation de la Banque d'Algérie. Le même communiqué ajoute « le Crédit populaire algérien informe ses clients de l'établissement d'une nouvelle ligne d'activité au niveau de son réseau commercial dédié à la finance islamique et chargé de commercialiser une gamme de produits et services conformes aux enseignements de la loi islamique, et ce, après que la banque ait obtenu des certificats de conformité du Conseil suprême islamique et également obtenu l'accréditation de la Banque d'Algérie ». Le lancement officiel de l'activité de la finance islamique aura lieu sous les auspices du président et directeur général, Mohamed Dahmani, accompagné de responsables et cadres de la banque. La même source précise que dans le cadre de l'inclusion financière, le CPA a adapté sa stratégie commerciale, en diversifiant ses offres sur le marché bancaire en mettant à disposition des produits et services bancaires islamiques afin de répondre aux besoins et attentes des clients. Cette nouvelle activité, qui porte le slogan «Vos valeurs nous inspirent», permettra aux clients de crédit populaires algériens de bénéficier de produits et services conformes aux principes et enseignements de la « chariaa » islamique approuvés par le conseil de la « chariaa » de la banque et l'autorité nationale du Conseil suprême islamique.

M.W.B.

Campagne référendaire :

Zitouni appelle à voter par "oui" à la Constitution pour une Algérie nouvelle et développée

Le Secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni a appelé, samedi à Alger, à voter par "oui" au projet de révision constitutionnelle qui sera soumis à référendum populaire le 1er novembre 2020, et ce pour "une Algérie nouvelle et développée". "Il faut voter par +oui+ à la Constitution le jour du référendum à la faveur des nobles principes contenus dans ce document, afin d'emprunter le droit chemin vers une Algérie nouvelle fondée sur le développement", a déclaré M. Zitouni lors d'un meeting populaire animé à la salle omnisports de Cheraga à Alger. Le SG du RND a souligné que la préparation de ce projet "s'est déroulée avec sérieux, à commencer par l'installation du comité des experts qui a établi une mouture, ayant été marquée par un large débat en vue de sortir avec les points positifs et négatifs à examiner, puis distribuée à la classe politique, à l'élite, à la société civile et à l'ensemble des franges de la société algérienne, avant son

adoption par le Parlement, une mouture devenue par la suite un projet qui sera soumis à référendum du 1er novembre». Ce projet "devra opérer un saut qualitatif dans son contenu en termes de consolidation des libertés et des droits, de séparation des pouvoirs et de consécration des revendications du peuple algérien exprimées lors du Hirak béni du 22 février». À cette occasion, M. Zitouni a rappelé que le projet constitutionnel "a répondu à plusieurs revendications populaires, consacré le régime républicain du pays, préservé les symboles immuables de l'identité nationale et renforcé le rôle de la société civile en vue d'édifier une Algérie moderne", ajoutant qu'il a également "consacré la séparation des pouvoirs, limité le nombre des mandats présidentiels, consolidé l'indépendance de la justice et les organes de contrôle pour la protection des deniers de l'Etat et la lutte contre l'argent sale». La Constitution "est une fierté pour nous. Elle compte 45 articles relatifs aux libertés, dont 22 nouveaux, ce

qui est considéré comme un grand pas vers une Algérie nouvelle, d'autant plus qu'elle a préservé les principes de la politique étrangère algérienne en faveur des causes justes et la non ingérence dans les affaires internes des Etats". Pour le SG du RND, le Hirak du 22 février "représente l'amorce d'une Algérie nouvelle et une étape décisive dans son histoire, en ce sens qu'il a pu grâce à l'accompagnement de l'Armée nationale populaire (ANP), franchir les premiers pas vers une nouvelle étape, à savoir l'élection présidentielle où le peuple a choisi son président en toute liberté et démocratie». Il a appelé, par ailleurs, les Algériens "à ne pas céder aux voix qui appellent au boycott du référendum", mettant en garde contre "les tentatives de division et de déstabilisation des Algériens, en utilisant les symboles identitaires". "La diversité de la société algérienne doit être exploitée pour son développement et non pour sa division et sa dislocation".

A.M

Plan national de reboisement

Un milliard de plants mis en terre depuis le lancement



Plus d'un milliard de plants ont été mis en terre depuis le lancement du Plan national de reboisement (PNR), soit l'équivalent de 825.000 d'hectares (ha) de plantations dont 300.000 hectares en arbres fruitiers, selon un bilan établi par la Direction générale des forêts (DGF), à la veille de la célébration de la journée nationale de l'arbre le 25 octobre. Initié avec pour objectif l'émergence de systèmes économiques permettant aux populations rurales de disposer de moyens de subsistance, de stabilité et de développement, le PNR, mis en œuvre en 2000, portait sur un objectif global de plantation de 1.245.900 ha sur une période de 20 ans, a indiqué la DGF dans un bilan. Cet objectif tracé comprenant le reboisement industriel à base de chêne liège (75.000 ha), le reboisement de production (250.000 ha), le reboisement de protection des bassins versants et lutte contre la désertification (895.260 ha) et le reboisement d'agrément et récréatif (25.640 ha). Ainsi, le taux de boisement à travers la mise en œuvre du PNR a été relevé de 11% à 13%, a précisé la DGF qui rappelle qu'en 1962, l'Algérie, sur une superficie initiale de 5 millions d'ha de forêt, ne disposait que de 3 millions d'ha environ dont 2 millions représentant des vestiges de forêts. Grâce aux efforts de reboisement et de régénération déployés dans le cadre de plusieurs programmes en vue d'augmenter le taux de couverture végétale naturelle et lutter contre l'érosion, ce patrimoine forestier a été ramené à 4,1 millions d'ha aujourd'hui, note la DGF. Il s'agit notamment du lancement des chantiers populaires de reboisement (CPR) durant les années 60, de l'initiation du barrage vert durant les années 1970 et

1980, des grands travaux durant les années 1990 et du PNR. Le patrimoine forestier national est composé essentiellement du pin d'Alep (70%), du chêne liège (21%) et d'autres espèces qui s'étalent sur des superficies moindres comme le cèdre, le chêne vert, le chêne Zeen et Afares, le thuya, et l'eucalyptus. Cependant, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour la reconstitution et l'extension du patrimoine forestier, "la dégradation persiste, notamment par la récurrence des incendies durant la période estivale", relève la DGF. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé de mettre l'accent sur la nécessité de redynamiser le Plan national de reboisement ainsi que la relance et la réhabilitation du barrage vert, à travers le lancement d'une vaste campagne de reboisement à travers le territoire national. Avec l'implication de l'ensemble des citoyens et institutions sous le pilotage du ministère de l'Agriculture et du développement rural, un programme de plantation de 43 millions d'arbres a été ainsi lancé en 2019.

Plan 2020-2024 : reboiser 30.000 hectares

L'ambition affichée est celle de planter durant le quinquennat 2020-2024 un total de 30.000 hectares en plants forestiers, fruitiers et pastorales en vue de reconstituer les écosystèmes forestiers ayant subi diverses dégradations, notamment les incendies qui ravagent chaque année des superficies importantes. Ce plan quinquennal de reboisement, qui sera confié aux entreprises de réalisation publique (le groupe de génie rural) et privées, vise la reconstruction par

le repeuplement dans le cadre de l'aménagement des forêts, ainsi que la lutte contre la désertification en zone steppique, présaharienne et saharienne. La DGF compte réaliser à travers ce programme des extensions du barrage vert, la protection du milieu oasien ainsi que la réhabilitation de la nappe à alfa. L'aménagement des bassins versants et le développement des zones de montagne sont également concernés par ces plantations. À l'occasion de la journée nationale de l'arbre, le ministère de l'Agriculture et du développement rural, à travers la Direction générale des forêts, compte célébrer cet événement à travers les 48 wilayas sous le slogan "Un arbre pour chaque citoyen", et ce, pour que chaque citoyen adopte un arbre et l'entretienne durant toute sa vie, souligne le document de la DGF. Le choix de ce thème permettra de "se pencher sur l'importance des forêts dans les villes et sur le rôle important qu'elles jouent sur la santé et le bien être de l'homme", a précisé la DGF. La célébration de cette journée est une opportunité pour rappeler au public que la forêt remplit plusieurs fonctions de protection y compris la protection des sols contre l'érosion hydrique et éolienne, au maintien de la biodiversité de façon significative et l'atténuation des effets de serre dû aux changements climatiques", a-t-elle souligné. Dans ce cadre, l'ensemble de la population a été invitée à participer aux manifestations organisées par la DGF à travers ses structures décentralisées au niveau de tout le territoire national tout en respectant les consignes de protection recommandées par le secteur de la Santé par rapport à la pandémie COVID-19.

Asseghar Naoual

Touché par un incendie, LE CHAMP PÉTROLIER D'EL MERK À L'ARRÊT

Le champ pétrolier d'El Merk du groupement Berkine dans le sud, a été mis à l'arrêt suite à l'incendie qui s'est déclenché, mercredi soir, au niveau du four du 2ème train du centre de traitement du champ. La décision de mettre à l'arrêt ce champ a été prise vendredi par le ministre de l'Energie Abdelmadjid Attar qui a effectué une visite de travail et d'inspection à Hassi Messaoud durant laquelle il s'est enquis de la situation du champ d'El Merk. M. Attar, accompagné d'une délégation ministérielle et du PDG de Sonatrach, Toufik Hekkar, a eu des entretiens avec les responsables de cette infrastructure ayant subi un incendie mercredi soir au niveau du four du 2ème train du centre de traitement du champ provoquant l'arrêt de ce site de production des hydrocarbures. Selon l'exposé présenté au ministre de l'Energie par le responsable de la sécurité, c'est grâce à la vigilance d'un opérateur qui a remarqué vers 20h17 une fumée sortante du four du train 2 suivi de jet de flammes que l'alerte a été donnée pour actionner l'arrêt d'urgence du champ. Après l'intervention des unités des pompiers et de sécurité du site ainsi que des renforts dépêchés dans le cadre de protocole d'assistance mutuelle de HBNS et d'Ourhoud, l'incendie a été maîtrisé, le feu étant éteint à 4h00 du matin. Pour des raisons de sécurité et afin de parer à toute éventualité, les responsables du champ ont décidé d'arrêter la production, jusqu'à la réparation du four endommagé. Une équipe d'investigation multidisciplinaire composée d'experts algériens en exploitation, maintenance et instrumentation se mettra au travail à partir de dimanche 25 octobre, a fait savoir l'administrateur du site, M. Moussa Hamdani, tout en soulignant que l'origine de l'incendie n'a pas encore été identifiée. Intervenant à l'issue de la présentation des cadres de Sonatrach, M. Attar a instruit les dirigeants de la compagnie nationale des hydrocarbures à évaluer l'état du four et de ne pas procéder à son redémarrage jusqu'à sa réparation totale ou son remplacement s'il y a nécessité, a-t-il mentionné. « J'attache une grande importance à la question de la sécurité des installations. Il ne faut non plus se précipiter pour sa reprise en vue de reprendre la production » a ordonné M. Attar, précisant que l'arrêt de la production de ce site sera compensé par d'autres champs d'exploitation. Le ministre de l'Energie a tenu à féliciter les travailleurs de Sonatrach et tous les opérateurs qui se sont mobilisés pour maîtriser et éteindre le feu, notant que grâce à cette intervention il n'a pas été enregistré de pertes humaines, et blessures, tandis que le site n'a pas subi des dégâts importants. Tout en saluant la réactivité observée par les employés de la compagnie nationale des hydrocarbures, le ministre de l'Energie a insisté sur le rôle de la formation dans la maîtrise des risques industriels et la préservation des installations pétrolières. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'améliorer le système d'information et d'alerte du groupe Sonatrach. Notons que le champ d'El Merk du groupement Berkine est composé de deux trains de traitement de brut et condensat d'une capacité de 63500 Barils par jour, d'un train de traitement de GPL de 30.000 Bbl/j. La capacité totale de stockage de brut est de 320.000 barils (50.000 m3), alors que celle de stockage de condensat est de 24.000 m3. Le site est exploité par Sonatrach en partenariat avec les compagnies étrangères Anadarko, Total et Eni, et ce depuis 2013.

Moussa O / Ag

Ciment :

L'Algérie parie sur l'exportation de son surplus de production estimé à 20 millions de tonnes

L'Algérie parie sur l'exportation de son surplus de production de ciment estimé à 20 millions de tonnes pour garantir des rentrées en devises évaluées à 900 millions de dollars. C'est ce qu'a déclaré vendredi le ministre du Commerce Kamel Rezig depuis la wilaya de Biskra où il donnait le coup d'envoi de l'opération d'exportation d'une cargaison de 5.000 tonnes de ciment produit par l'entreprise de ciment « Silas » à Djemourah vers le Niger.

Des potentiels industriels de plus de 40 millions de tonnes/an

A cette occasion, Kamel Rezig a affirmé que « l'Algérie parie sur l'exportation d'un surplus de production de ciment, es-

timé à 20 millions de tonnes ». Selon le ministre, « l'Algérie dispose de potentiels industriels de plus de 40 millions de tonnes annuellement », soulignant que le pays « a besoin de 20 à 22 millions pour satisfaire des besoins locaux ». « Le surplus de production sera exporté et garantira, ainsi, une rentrée d'argent s'élevant à 900 millions USD », a-t-il fait savoir avant d'ajouter que « son département ministériel a déterminé 10 domaines de production au niveau national, dont l'exportation du ciment, comme stratégie au titre de l'année 2021 ».

Une rencontre prochaine avec les opérateurs industriels dans le ciment

« Les efforts fournis par les opérateurs

économiques et industriels dans le ciment méritent d'être encouragés », a ajouté M. Rezig qui a exhorté ces mêmes opérateurs « à augmenter le volume de la production destinée à l'exportation », en les assurant de l'ouverture, à cet effet, des frontières terrestres et maritimes, ainsi que de toute l'aide et de tout l'accompagnement qui leur seront fournis. Annonçant, dans ce contexte, « la tenue, durant la semaine prochaine, d'une rencontre au niveau du ministère avec les opérateurs industriels dans le ciment, dans l'objectif de déterminer les obstacles, ainsi que les voies à même d'exploiter les marchés mondiaux et d'y accéder avec le label made in Algeria », M. Rezig a appelé ces opérateurs à l'union et à la coordination entre eux.

A.B

Taj Mahal

Chaque année, le monument Taj Mahal attire de deux à quatre millions de touristes, dont 200 000 étrangers. Un système de prix est mis en place avec un tarif d'entrée faible pour les Indiens et un prix vingt-cinq fois plus élevé pour les étrangers. En octobre 2000, le prix est triplé afin de réduire la surfréquentation touristique. Les touristes visitent principalement le site lors des mois plus frais d'octobre, novembre et décembre. Le trafic routier est limité près du Taj Mahal, les touristes devant soit marcher à partir du parking réservé aux bus de tourisme ou l'une des trois entrées du site (Est-Sud-Ouest), soit recourir aux services des chameliers présents ou aux auto-rickshaws électriques. La cour nord, appelée « Khawasspur », est restaurée pour être utilisée en tant que nouvel office de tourisme. Les historiens de l'art présentent parfois le mausolée d'I'timâd-ud-Daulâ comme un « brouillon » du Taj Mahal, ce qui explique qu'il soit appelé « petit Taj » dans la littérature touristique.

Le Taj Mahal (en devanagari ताजमहल, en persan لجمهات qui signifie « la couronne du palais ») est situé à Agra, au bord de la rivière Yamuna, dans l'État de l'Uttar Pradesh, en Inde. C'est un mausolée de marbre blanc construit par l'empereur moghol musulman Shâh Jahân en mémoire de son épouse Arjumand Bânu Begam, aussi connue sous le nom de Mumtaz Mahal, qui signifie en persan « la lumière du palais ». Elle meurt le 17 juin 1631 en donnant naissance à leur quatorzième enfant alors qu'elle accompagnait son mari pendant une campagne militaire. Elle trouve une première sépulture sur place dans le jardin Zainabad à Burhanpur. La construction du mausolée commence en 1631 et est achevée dans sa plus grande partie en 1648. Son époux, mort le 31 janvier 1666, est inhumé auprès d'elle. Le Taj Mahal est considéré comme un joyau de l'architecture moghole, un style qui combine des éléments architecturaux des architectures islamique, iranienne, ottomane et indienne. Il est considéré que l'architecte principal fut Ustad Ahmad Lahauri de Lahorek .

1-Géographie

Le Taj Mahal est situé dans le nord de l'Inde, dans l'État d'Uttar Pradesh, à Agra. Le mausolée est édifié au sud d'un méandre de la Yamuna, affluent du Gange, à l'est du centre-ville, dans une zone relativement peu urbanisée hormis sur son côté sud où le site est adjacent au quartier de Kaserat Bazar.

2-Architecture



Le Taj Mahal est élevé sur la rive droite de la Yamuna, parmi les pavillons d'agrément, les jardins des princes et des dignitaires de la Cour d'Agra, alors capitale de l'empire moghol. Il est situé au fond d'un jardin ornemental rectangulaire (de 580 par 305 mètres) clos par une enceinte percée sur chaque côté de quatre portes dont trois sont fausses. Le jardin est parcouru par quatre canaux en croix pourvus de jets d'eaux et de fontaines (le mausolée s'y reflète lorsque les fontaines ne coulent pas), canaux accompagnés tout au long de pavés de marbre, et au centre d'un bassin central, au niveau du chahâr sû. Les enceintes ouest, sud et est comportent en guise de porte un pavillon monumental en grès rouge incrusté d'une mosaïque géométrique de marbre blanc, leur disposition symétrique reprenant celle traditionnelle des mosquées persanes avec leur cour à quatre iwans. La porte principale (Darwaza-i Rauza haute de 30 mètres) qui se dresse au centre du mur sud de l'avant-cour comporte un grand iwan central, flanqué d'iwans latéraux. Encadrée de quatre tours octogonales, la porte est prolongée du côté nord de galeries doubles à arcades polylobées. Le monument est construit en utilisant des matériaux provenant de diverses régions de l'Inde et d'autres régions d'Asie. Plus de 1 000 éléphants auraient été employés pour transporter les matériaux de construction durant l'édification. Le marbre blanc est extrait du Rajasthan, le jaspe vient du Pendjab, la turquoise et la malachite du Tibet, le lapis-lazuli du Sri Lanka, le corail de la mer Rouge, la cornaline de Perse et du Yémen, l'onix du Deccan et de Perse, les grenats du Gange et du Bundelkund, l'agate du Yémen et de Jaisalmer, le cristal de roche de l'Himalaya. En tout, vingt-huit types de pierres fines ou ornementales polychromes ont été utilisés pour composer les motifs de cette marqueterie de pierre incrustés dans le marbre blanc. Le Taj Mahal est érigé sur des fondations qui doivent supporter 25 tonnes par mètre carré. Elles sont faites de pilotis en acajou placés dans des puits alimentés par la rivière Yamuna et remplis de gravats et de mortier. Les changements de cours de la rivière, son eau pompée en amont par l'industrie et l'agriculture font baisser son niveau, mettant à sec des poteaux qui deviennent plus cassants, plus fragiles et ont tendance à se désagréger. Le plan octogonal du mausolée est typique du palais

iranien Hacht Behecht et évoque les huit jardins du paradis. Cet édifice de 60 mètres de côté se dresse sur une terrasse en grès rouge elle-même surhaussée par une plate-forme quadrangulaire en marbre de 95,16 mètres de côté et sept mètres de hauteur. Les quatre minarets autonomes (originalité de ce monument) de 42 mètres de hauteur placés aux coins de cette plate-forme, s'inclinent vers l'extérieur de telle sorte qu'en cas de séisme, ils s'écroulent dans la direction opposée au tombeau. Constitués de trois étages rythmés par de petits balcons circulaires, ils sont surmontés d'un chhatri. Les quatre façades identiques du tombeau comportent un grand iwan central flanqué d'iwans latéraux plus petits disposés sur deux étages. La même disposition aux angles en fait un édifice octogonal. Le dôme central du tombeau, haut de 74 mètres et légèrement bulbeux, repose sur un tambour. Sa forme en bouton de lotus inversé est surmontée d'un pinacle en bronze décoré d'un kalash, symbole hindouiste, et d'un croissant de lune, symbole islamique lui-même surmonté d'une plaque estampée du nom d'Allah. Ce dôme est flanqué de quatre dômes plus petits appelés chhatris. Deux édifices en grès rouge, coiffés de trois coupoles en marbre blanc, bordent symétriquement le mausolée : à la gauche une mosquée qui a été construite afin de sanctifier l'endroit et fournir un lieu de culte aux pèlerins. À droite une réplique symétrique exacte de la mosquée, connue sous le nom de jawab (« réponse »), destinée à maintenir la symétrie architecturale mais qui n'est pas employée comme mosquée car elle n'est pas orientée vers La Mecque. Enfin, à l'avant du monument se trouvait le Chahar bagh (« quatre jardins ») traditionnel persan planté d'arbres symbolisant l'Éden et où poussaient des fleurs en abondance. Le vice-roi britannique Lord Curzon a remplacé ce jardin par des pelouses typiquement britanniques. Les deux allées principales parcourues par les canaux délimitent quatre carrés coupés par des allées secondaires, en quatre parties égales. Les deux allées principales sont doublées d'avenues plantées de cyprès et bordées de verdure et de parterres de fleurs. Elles sont de plus divisées en sept parties égales par des promenades secondaires agrémentées de ruisseaux bordés d'étroits chemins, dont le pavé est composé de petits cailloux polis. La chambre funéraire centrale est une pièce octogonale contenant les deux cénotaphes en marbre translucide de l'empereur et de l'impératrice, couverts d'inscriptions en caractères arabes finement ciselés, entrelacés d'incrustations de fleurs en mosaïque constituées de pierres précieuses (lapis-lazuli, agate, jaspe, cornaline, onyx). Entourés initialement d'une grille en or

massif, cette dernière a été remplacée par des claustra de marbre (appelés Jali) incrustés de pierres précieuses. La crypte souterraine abrite les corps enveloppés de linéol du couple qui sont orientés vers le nord et couchés sur le côté droit, tournés ainsi vers La Mecque. Cette chambre funéraire est entourée de quatre pièces octogonales à deux étages qui communiquent avec elle par des corridors. Joyau le plus parfait de l'art musulman en Inde, il est l'un des chefs-d'œuvre universellement admirés du patrimoine de l'humanité. Le complexe du Taj Mahal est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983 et est l'une des sept nouvelles merveilles du monde dans un classement de 2007.

3-Histoire du Taj Mahal

Le Taj Mahal est une construction du XVII^e siècle. Dans l'histoire, elle se place au milieu du XVIII^e siècle. A cette époque, au Nord de l'Inde, la dynastie régnante était les moghols, qui avait commencé en 1526 sous Bâbur (1526-1530) lorsque ce chef guerrier parvient à vaincre le dernier sultan de Delhi, Ibrahim Lodi, lors de la bataille de Pânipat. Bâbur constitua alors un premier empire qu'il fit grandir. Ses successeurs furent, dans l'ordre Humâyûn (1530-1540), puis 1555-1556), Akbar (1556-1605), Jahângîr (1605-1627), Shah Jahan (1627-1658) et Aurangzeb (1658-1707), qui fut le dernier grand empereur moghol. Par la suite l'Empire perdit de sa puissance et la longue liste d'autres souverains n'eurent que peu de pouvoir sur l'ancien territoire. C'est le 5^e empereur, Shah Jahan, qui fut à l'origine du Taj Mahal. Shah Jahan était un enfant brillant, élève appliqué, et qui fit rapidement preuve d'une grande habileté, aussi bien sur les terres de bataille, où il agrandit les territoires de son père, qu'en politique. Après avoir prit la succession de son père il épousa successivement 3 femmes dont la troisième, Mumtaz Mahal (1593 - 1631), fut sa préférée. Les chroniqueurs de l'époque raconte que l'entente entre les deux époux était parfaite, aussi, lorsque Mumtaz décède en 1631, Shah jahan ordonne la construction d'un grand mausolée dans lequel elle pourra reposer pou l'éternité. A noter que le corps de l'empereur sera placé à ses côtés, ultérieurement, et ça malgré le fait qu'il se soit remarié plusieurs fois. Le Taj Mahal n'est donc qu'une tombe, mais une tombe exceptionnelle. Elle est au carrefour de l'architecture Moghole, Indienne, Perse, et même Syrienne. D'une grande qualité d'exécution, l'ensemble du site est reconnu comme étant l'un des plus beau site du Monde.

3-1.La construction

La construction du Taj Mahal a commencé en 1632 et s'est terminé en 1643 pour le mausolée, mais seulement en 1648 pour le reste du complexe, c'est à dire la cour intérieure et les jardins. Le choix de l'emplacement s'est fait tout naturellement car à l'Est de la ville d'Agra se trouvaient tous les palais des seigneurs d'Agra, c'était la zone résidentielle de la noblesse de l'Empire Moghole. Comme l'eau a une symbolique forte le mausolée devait se trouver au bord de la Yamunâ, la rivière qui passe par la ville. C'est ainsi que fut choisi l'emplacement du Taj Mahal. Ensuite il fallut faire un choix d'architectes. Pour être sûr de ne pas se tromper, Shah Jahan n'en prit pas un mais 9, qui travaillèrent de concert. L'histoire n'a pas légué beaucoup d'informations sur les constructeurs du monument, mais celui de Ustad Ahmad Lahauri est probablement celui de l'architecte principal, celui qui était en communication régulière avec Shah Jahan pour comprendre et retranscrire ses souhaits. Si l'on en croit les rares documents et chroniques de l'époque le Taj Mahal ne fut pas construit d'un bloc, mais par bout. Après l'arasement de la zone de travaux et l'organisation du chantier les principaux travaux furent l'élévation de la terrasse Nord, puis la construction du mausolée, point d'orgue de la construction. Le reste du complexe arriva un peu plus tard, en particulier les jardins et la cour intérieure. Les inscriptions sur la porte Sud, et plus particulièrement les différentes signatures de Abd-ul-Haqq, le calligraphe qui a fait les inscriptions incrustées dans les bâtiments, indiquent que cette porte fut commencé avant la fin du mausolée et terminé après. L'histoire des indes nous apprend que Shah Jahan fut destitué par son fils et passa les 8 dernières années de sa vie en prison, au fort d'Agra. A sa mort il fut enterré, simplement, aux côtés de son épouse, dans le Taj Mahal.

3-2.Le déclin de l'Empire moghol

L'empire Moghol, qui fut créé en 1526, entama son déclin à partir de l'empereur Bahâdur Shâh, en 1707. Il y eu de cette date jusqu'en 1857 un grand nombre de successeurs qui ne firent que perdre du pouvoir et des territoires, jusqu'à la colonisation britannique, en 1857. Durant cette période nous n'avons hélas pas d'informations sur l'évolution du Taj Mahal. On peut sans peine imaginer que le monument fut entretenu régulièrement, car les moghols étaient musulmans et le Taj Mahal était une représentation de l'au-delà tel que le conçoivent les pratiquants. On peut donc sans trop se tromper dire que les jardins furent entretenus, améliorés, et que le mausolée fut respecté. D'ailleurs il n'y a pas de trace de dégradations, ni même d'améliorations d'ailleurs, entre le plan initial fait par Shah Jahan et le monument tel qu'il est aujourd'hui, preuve qu'il a traversé l'histoire sans encombre.

4-Mythes et légendes

4-1.Réplique

La légende d'une planification par Shâh Jahân de la construction d'une réplique symétrique du Taj Mahal sur la rive gauche reste vivace. En marbre noir cette fois-ci, les deux bâtiments auraient été reliés par un pont. Il semble que le premier à avoir émis cette idée soit le joaillier Jean-Baptiste Tavernier (1605-1689) qui se rendit plusieurs fois aux Indes à la recherche de pierres et qui raconte avoir assisté à plusieurs stades de la construction du bâtiment. Bien que ses écrits soient une source historique importante pour la connaissance du pays à cette époque, il semble qu'en l'occurrence il se soit laissé abuser. Il y prétend que le renversement de Shâh Jahân par son fils empêcha le démarrage des travaux. Il est peu probable cependant qu'ils aient été envisagés, le trésor impérial ne l'aurait pas permis. Cet état des finances impériales fut d'ailleurs un des détonateurs de la lutte pour sa succession. De plus, contrairement au marbre blanc que l'on trouve en abondance au Rajasthan, donc



à peu de distance et à un prix très bas, même encore aujourd'hui, on ne trouve pas de marbre noir, en tous cas pas dans les quantités nécessaires, en Inde, ce qui aurait rendu les coûts de construction impossibles à assumer. Enfin, des fouilles en face du Taj, sur l'autre rive du fleuve ont bien révélé des structures, mais il s'agit des restes du Mehtab Bagh, un jardin moghol ; le Taj Mahal se reflétait sur le plan d'eau d'un immense bassin situé dans ce jardin, ce qui a peut-être donné naissance au mythe du « second Taj ».

4-2.Théorie sur sa symbolique

Dans son article The Myth of the Taj Mahal and a new theory of its symbolic meaning (Art Bulletin, Vol LXI, no 1, mars 1979, travaux exposés dans le documentaire The Mystery of the Taj Mahal, Ron Johnston, 1999), l'historien Wayne Begley de l'université de l'Iowa, fait une étude approfondie de la signification symbolique du Taj Mahal. Il suggère que le mausolée d'Imâm-ud-Daulâ qui se trouve dans la même ville, par exemple — ne se trouve pas au centre du jardin, mais trône au fond du complexe. Wayne Begley met en avant la présence sur les bâtiments du complexe de vingt-deux passages du Coran, dont quatorze sourates complètes, en calligraphies de pierres noires incrustées dans le marbre blanc. Si la présence de parties du Coran paraît tout à fait naturelle, le choix des textes semble caractériser avec insistance les lieux comme une image du paradis. Ainsi le porche qui permet d'accéder au jardin porte la calligraphie de la sourate 89 qui se termine par : « Ô toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée ; entre donc parmi Mes serviteurs, et entre dans Mon Paradis », le seul passage où Allah s'adresse au croyant par un commandement direct. Les calligraphies présentes sur le bâtiment principal ont pour sujets principaux la plaine du jugement dernier et les plaisirs du paradis, choix dont on sait qu'ils ont été faits de concert par l'empereur, le calligraphe et l'architecte et qui paraissent curieux à l'historien pour un mausolée qui célèbre l'amour que l'empereur portait à son épouse. L'historien montre aussi que le plan de la plaine du paradis tel qu'il apparaît dans l'exemplaire illustré du Futuhat

Al Maqqia - Les Illuminations de La Mecque - du maître soufi Ibn Arabi qui appartenait à la bibliothèque de Jahângîr, le père de Shâh Jahân, se superpose de façon confondante avec le plan du complexe, en particulier le mausolée occupant la place du trône de Dieu. De plus, le plan des jardins qui mènent au Taj Mahal suit la description du paradis avec ses quatre rivières d'eau, lait, vin et miel. À l'origine, avant la transformation opérée par les Britanniques, ils abritaient un verger comme décrit par le Coran. Wayne Begley s'appuie ensuite sur la personnalité de l'empereur pour continuer sa démonstration. Shâh Jahân était, suivant sa description basée sur les textes, un despote imbu de sa personne, sa naissance dans l'an mil du calendrier musulman l'avait persuadé de son importance, et il avait tendance à s'identifier à l'homme parfait du soufisme, au maître de l'univers, qui affichait et affirmait « sa » légitimité du pouvoir moghol, sur un pays qui ne partageait pas majoritairement la même religion que lui, en construisant « sa » version du paradis sur terre. Le complexe serait alors, plutôt qu'un mausolée destiné à une épouse chérie, une invention du XVIIIe siècle romantique répétée à l'envi, un instrument de pouvoir, comme a pu l'être le château de Versailles construit au cours du même siècle. Pour laisser le dernier mot à Wayne Begley : Le Taj, un bâtiment sans précédent, est probablement une des plus puissantes images de la Majesté Divine jamais créées. Sa beauté architecturale constitue la contrepartie formelle de notre concept mental le plus exalté, celui d'une divinité sans forme... Sa beauté relative est peut-être la manifestation de l'intention délibérée de refléter la Beauté absolue de Dieu.

4-3.Palais de Jai Singh ou temple de Shiva

Suivant la thèse développée par Purushottam Nagesh Oak, Shâh Jahân n'aurait pas construit le bâtiment, mais aurait acheté au raja Jai Singh de Jaipur un palais de grès rouge, l'aurait recouvert de marbre et transformé en tombeau pour son épouse. Fondateur, en 1964, de l'Institute for Rewriting Indian History (Institut pour une Réécriture de l'Histoire de l'Inde), il expose dans son livre « Taj Mahal - The True Story » un argumentaire en 110

points affirmant que le Taj Mahal n'est pas, ou plutôt, n'a pas toujours été le mausolée que l'on connaît, mais qu'il fut, avant d'être transformé par l'empereur, un palais et un temple dédié à Shiva, le Tejomahalay (s'il est possible que les deux ne soient pas exclusifs). Cette hypothèse n'a pas reçu de reconnaissance de la part de la communauté scientifique. En 2000, La Cour suprême de l'Inde a rejeté la requête de Purushottam Nagesh Oak de déclarer qu'un roi Hindou a construit le Taj Mahal. Oak affirme que l'origine du Taj Mahal (ainsi que Stonehenge et la Cité du Vatican), ainsi que d'autres monuments historiques de l'Inde actuellement attribuées aux sultans musulmans ont été créés par les Hindous. Oak est considéré comme un illuminé par les chercheurs pour ses opinions Hindou-centriques.

5-Menaces et protections

En 1942, le gouvernement érige un échafaudage pour anticiper les attaques aériennes de la Luftwaffe et plus tard des forces aériennes du Japon. Durant la guerre indo-pakistanaise de 1965 et 1971, des échafaudages sont encore érigés pour induire en erreur les pilotes. La sécurité est renforcée à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et à la menace d'une guerre avec le Pakistan voisin. Des mesures préventives sont envisagées pour couvrir le monument avec une toile kaki afin d'éviter la réverbération du soleil qui le rend visible à 40 km à la ronde ce qui pouvait en faire une cible potentielle. Les menaces les plus récentes proviennent de la pollution environnementale sur les bords de la rivière Yamuna avec les pluies acides et le nuage brun d'Asie, ce qui fait régulièrement virer le marbre blanc au jaune ou au brun et attaque les incrustations précieuses dues à la raffinerie de Mathura. Pour lutter contre la pollution, le gouvernement indien a mis en place une Zone Taj Trapèze (TTZ) de 10 400 km2 autour du monument afin de réduire le trafic des voitures et les émissions industrielles. Des plans sont conçus pour prodiguer régulièrement une couche d'argile - qui absorbe la poussière accumulée une fois séchée puis nettoyée - à la structure de marbre.

K. Amel

Boumerdes :

La Protection civile effectue un exercice de simulation d'un séisme pour évaluer l'efficacité du dispositif de secours



La Direction générale de la Protection civile a organisé hier une manœuvre de simulation pratique d'un tremblement de terre dans la wilaya de Boumerdes afin "d'évaluer l'efficacité" du dispositif de secours sur le plan opérationnel et de gestion, indiquait un communiqué des services de communication de cette institution. La manœuvre de simulation consiste en un "tremblement de terre d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter dont l'épicentre est situé à 8 km au nord de la commune de Boumerdes, occasionnant des pertes en vies humaines et des dommages importants sur le tissu urbain, les infrastructures et les habitations, la zone fortement touchée étant celle des communes de Boumerdes et Zemmouri, avec une rupture totale des réseaux de télécommunications». Cet exercice de "grande envergure", entrant dans le cadre de l'exécution du programme opérationnel annuel pour la réduction des risques majeurs, en particu-

lier le risque sismique, verra la participation de 629 éléments, dont 489 de la Protection civile, faisant partie essentiellement des équipes de sauvetage-déblaiement et cynotechnique, ainsi que de l'Unité nationale d'instruction et d'intervention de Dar el Beida. Prendront, également, part à cet exercice des détachements de renfort des wilayas de Boumerdes, Médéa et Bouira, ainsi que 140 participants représentant les organes de communication et d'information, tels que l'Agence spatiale algérienne, Algérie Télécom Satellite, l'Agence nationale des fréquences, Algérie Télécom et des opérateurs de téléphonie mobile. L'objectif principal recherché à travers cet exercice de simulation est de "tester la continuité du fonctionnement des services de télécommunications, notamment au niveau des postes de commandement et au profit de la population, et de permettre aux services de la Protection civile d'évaluer l'efficacité du dispositif de secours mis en place sur le plan opérationnel,

gestion et module communications". Il s'agit concrètement de tester "le fonctionnement des différents niveaux de la chaîne de commandement, la couverture et l'organisation des transmissions, la coordination avec le module télécom en cas de rupture des réseaux de télécommunications, l'interopérabilité des détachements de renfort et les techniques opérationnelles de sauvetage-déblaiement". L'exercice permettra, aussi, aux acteurs des services de télécommunications de vérifier dans des conditions proches du réel "la continuité des services télécom et de tester le déploiement des équipements, la coordination entre les différents opérateurs et l'itinérance des réseaux des différents opérateurs". La ville de Boumerdes avait été secouée le 21 mai 2003 par un séisme de magnitude 6,8 sur l'échelle de Richter qui avait fait plus de 2.000 morts et de 10.000 blessés.

Chaâna Boualem

Bouira :

Les jeunes d'Ath Laâziz réclament la réhabilitation du stade

La commune d'Ath Laâziz, située à 10 km au nord du chef-lieu de la wilaya de Bouira, ne dispose d'aucune infrastructure digne de ce nom qui pourrait abriter des activités et des compétitions sportives locales. Pourtant, plusieurs projets ont été débloqués dans le passé, mobilisant d'importantes enveloppes financières. Néanmoins, aucun projet n'a vu le jour. Le seul stade existant au village Maâlla est inadapté à l'activité sportive. «Nous n'avons pas cessé de saisir les autorités locales pour attirer leur attention sur la nécessité de procéder à la réhabilitation du stade. Nos do-

léances sont restées sans suite», ont déploré des animateurs du mouvement associatif qui ont pris l'initiative de lancer une opération de réhabilitation et d'entretien de l'infrastructure sportive. «C'est inacceptable qu'en 2020, notre commune ne dispose pas encore d'un stade offrant des conditions minimales aux jeunes», a regretté un membre d'une association sportive rappelant au passage que plusieurs requêtes ont été adressées aux responsables locaux dont le premier magistrat de la wilaya. Dans la commune d'Ath Laâziz, tous les élus qui se sont succédé à la tête de la mairie n'ont pas

réussi à concrétiser leur engagement public de réaliser le vœu des milliers de jeunes de la région. «Plusieurs opérations ont été inscrites dans le but de réaliser un stade homologué permettant ainsi à l'équipe locale de recevoir les équipes adverses. Aucun projet n'a vu le jour», a-t-on déploré. Le mouvement associatif de la commune d'Ath Laâziz interpelle les autorités sur la nécessité de dégager un projet pour la réalisation d'un stade communal ou lancer une opération de mise en place d'une pelouse au stade de Maâlla

Coronavirus à Béjaïa :

La courbe épidémiologique repart à la hausse

Si la courbe épidémiologique du coronavirus a connu une baisse sensible pendant les deux derniers mois, elle repart, néanmoins, à la hausse depuis deux semaines. Au niveau de l'hôpital Frantz-Fanon, «on recensait 61 cas de Covid-19 mercredi dernier», selon la déclaration d'un responsable à la radio et «2 décès sont à déplorer la semaine passée», a-t-il ajouté. «Les cas de coronavirus sont en hausse», nous a affirmé, hier, Tahi Cherif, responsable à la DSP, sans préciser le nombre exact de patients hospitalisés ou enregistrés. Il faut rappeler que les cas de Covid-19 étaient moins importants avant. Moins de 50 sujets seulement étaient enregistrés il y a quelques semaines. A la fin du mois de septembre, il restait 56 malades au total dans les deux hôpitaux CHU Khéllil-Am-

rane et Frantz-Fanon. 16 malades étaient pris en charge au CHU Khéllil-Amrane et 40 à l'hôpital Frantz-Fanon. Au niveau de l'EPH de Kherrata, 3 sujets sont pris en charge au niveau du service de réanimation. Au total, «9 personnes atteintes de coronavirus ont été admises, sans compter des cas suspects», a annoncé un responsable de l'hôpital ces derniers jours à la radio. Au niveau de l'EPH Amizour, 50 nouveaux cas ont été enregistrés, dont 13 par scanner. Un mort a été enregistré ces derniers jours et 5 personnes ont été admises en réanimation la semaine dernière, indique-t-on. Pour rappel, près de 35 personnes ont été touchées par le virus au niveau du personnel de l'hôpital. Actuellement, «67 malades sont pris en charge au niveau de cet hôpital, alors qu'en

24 heures 26 cas suspects ont été détectés par scanner et on déplore un décès, un homme de 72 ans», a-t-on indiqué, hier, sur radio Soummam. «Deux médecins spécialistes et une infirmière sont atteints du Covid-19», a-t-on ajouté. Un autre service est ouvert pour pouvoir prendre en charge les cas en hausse et on a déploré 2 morts mercredi passé. Par ailleurs, 936 malades ont été admis au niveau de cet hôpital depuis le début de la pandémie. Il est utile de noter que l'APC d'Akbou a fait récemment l'objet d'une opération de désinfection suite aux cas de Covid-19 enregistrés parmi les élus et le personnel. Quatre personnes ont été testées positives au coronavirus et des personnes sont suspectées de Covid-19 au niveau de la mairie d'Oued-Ghir.

Ecole des études commerciales de Koléa (Tipasa) :

Portes ouvertes pour les bacheliers

L'École des hautes études commerciales de Koléa (Tipasa) a annoncé l'organisation de portes ouvertes via le Net, au profit des bacheliers détenteurs d'un moyenne égale ou supérieure à 14,75 fixée comme condition principale d'accès à cet établissement de l'enseignement supérieur, a-t-on appris auprès de responsables de cette école. Ces portes ouvertes virtuelles destinées aux nouveaux bacheliers ont été lancées depuis hier pour une durée de trois jours, dans le cadre des préparatifs de la rentrée universitaire 2020/2021. Cette activité a été lancée sur le Net conformément aux mesures préventives contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus, a-t-on ajouté de même source. Une visite virtuelle de l'établissement est proposée aux intéressés, afin de leur permettre de s'informer des programmes et spécialités assurés par l'École des hautes études commerciales de Koléa, ainsi que des moyens et outils pédagogiques dont elle dispose. Les organisateurs de cette manifestation annuelle, ont mis à la disposition des intéressés une adresse électronique et une page sur les réseaux sociaux, en vue de leur permettre de poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations concernant les conditions d'accès, entre autres. Les conditions d'accès stipulent principalement l'obtention de la moyenne fixée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, à 14,75 ou plus, avec mention bien ou plus, eu égard à la renommée de cette École nationale destinée à la formation de l'élite estudiantine, en commerce, a-t-on souligné de même source. Selon le calendrier fixé par la direction l'École, les bacheliers des filières scientifiques et techniques pour l'année universitaire 2020/2021, sont appelés à confirmer leurs préinscriptions, via le net, entre le 24 et le 28 octobre courant. L'École va entamer l'examen des vœux des bacheliers à partir du 29 octobre, avant l'annonce des résultats définitifs le 5 novembre prochain au soir. Les inscriptions définitives (via le net) sont fixées du 8 au 18 novembre 2020.

2.000 foyers ont été raccordés au réseau gaz au niveau de neuf villages

Quelque 2.000 foyers ont été raccordés au réseau gaz au niveau de neuf villages (Ifalazen, Boumelal-Tihouna, Takoravt, Chemini, Sidi Hadj, Ilmathen) de la commune de Chemini, à la grande joie des habitants qui ont longtemps attendu cet événement et pourront enfin passer les hivers sans se soucier de la disponibilité de la bouteille de gaz butane. Les habitants de cette commune montagnaise qui subit chaque année une rude saison froide a été à la pointe de la revendication pour la réalisation du projet d'alimentation en gaz (2010-2014) dont avait bénéficié la wilaya de Béjaïa pour relever son faible taux de pénétration, mais qui avait connu maintes péripéties dues notamment à l'importance du budget à consacrer, ainsi qu'aux faibles capacités de réalisation des entreprises locales. Avec la mise en service de cette infrastructure énergétique, qui avait été effectuée lors d'une cérémonie par le wali de Béjaïa, la commune de Chemini pourra ainsi se targuer d'avoir atteint un taux de pénétration de 80% concernant l'alimentation en gaz de ville.

Comment déterminer son prix de vente ?

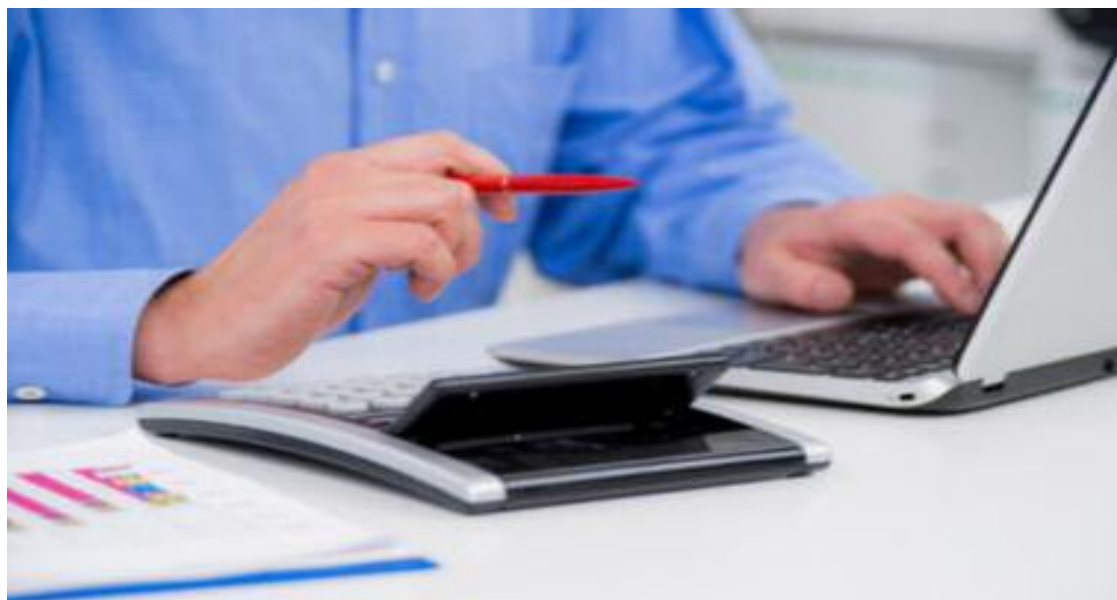
La question du prix demeure toujours une des grandes problématiques quand on se lance sur un marché. S'il peut être tentant de faire comme tout le monde voire diminuer son prix, il s'agit rarement de la bonne option. En réalité plusieurs éléments doivent être pris en compte afin de ne pas commettre une erreur qui pourrait vous coûter cher car elle n'est pas judicieuse.

Se baser sur la concurrence

L'un des premiers réflexes des entrepreneurs consistent à faire une analyse de la concurrence. Si de nombreux entrepreneurs ont tendance à réduire leurs prix en se disant qu'ils vont attirer la clientèle du concurrent, cette pratique est considérée le plus souvent comme une mauvaise pour plusieurs raisons. Déjà, parce que votre concurrence peut s'adapter à votre prix et si elle a, en général, plus de fonds que vous, elle résistera plus longtemps que vous à une guerre des prix. Ensuite, parce que vous pouvez vite devenir peu rentable en affectant votre marge. En réalité, le prix doit se fixer plus en fonction de vos différences avec la concurrence. Qu'est-ce que votre offre apporte de plus que l'autre ? Qu'offre-t-elle en moins ? Êtes-vous au même niveau de qualité ? C'est au regard de ce que vous apportez au client par rapport à votre concurrence qu'il vous faut commencer par déterminer votre prix.

Le prix, une question d'image

Le prix doit être également pensé en termes d'image. Si votre produit / votre service se révèle peu cher, il peut également être synonyme pour vos clients de mauvaise qua-



lité. Le client pourrait rapidement penser que les matériaux que vous utilisez sont de faibles factures. Il est parfois préférable d'être plus cher si votre positionnement est haut de gamme. Ce qui est rare possède un coût et vos clients ne l'ignorent pas. Certains n'hésiteront pas à payer cher pour un produit qu'ils estiment de qualité, voire beaucoup plus cher que chez votre concurrence. Il n'y a qu'à voir le prix d'un iPhone pour comprendre que certaines entreprises n'hésitent pas à faire payer très cher leurs produits ou encore des marques de luxe. Le prix est parfois sans commune mesure avec le prix d'achat.

Le prix doit être fondé sur la marge

Lorsque vous déterminez votre prix, vous devez prendre en compte votre marge. Il ne s'agit pas seulement qu'il soit rentable et absorbe non seulement vos coûts d'achats mais également l'ensem-

ble des coûts indirects. Vous devez par exemple tenir compte des campagnes de publicité qui ont ramené les clients dans votre magasin ou encore les coûts qui sont liés à la gestion administrative. Vous passez près d'une heure à établir votre devis ? C'est donc qu'il vous faut prendre en compte dans vos coûts une heure de votre temps. Bien entendu, ce coût se répartit la plupart du temps dans l'ensemble de vos ventes et il faudra le déterminer de manière globale. On parle dans ce cas de coût de revient.

Le prix dépend de la fonction du produit

Votre prix peut être un produit d'appel et servir à attirer la clientèle sur votre site ou votre magasin. Son rôle a donc une importance cruciale notamment si vous constatez que le panier moyen n'est pas unique. Une fois vos clients attirés, vous pouvez très bien chercher à vendre d'autres éléments. C'est la stratégie souvent employée par les

grandes surfaces qui n'hésitent pas à ne faire aucune marge sur les produits qui sont présents sur leur catalogue.

Le prix est avant tout psychologique

Il se détermine avant tout par le fait que votre client est prêt à payer un certain prix pour le service / produit que vous apportez. Pour connaître celui-ci, vous pouvez tout simplement procéder à un sondage afin de déterminer la fourchette de prix acceptable par votre client. Dans l'idéal cette étude doit être conduite une première fois en amont de la vente et peut être faite après vos premières ventes. N'hésitez pas à rechercher d'autres informations comme les raisons pour lesquelles votre client a acheté votre produit ou en cas d'échecs savoir pourquoi la vente ne s'est pas effectuée.

Le prix peut dépendre de vos stocks

Si votre stock s'amenuise à vitesse grand V et que la demande est plus rapide que votre processus de production, il peut s'avérer judicieux d'augmenter votre prix afin de réduire la demande. A défaut, vous pourriez vite vous retrouver en rupture de stock et augmenter ainsi dans le même temps votre marge. Le fait de ne plus avoir de stock peut rapidement nuire à votre image. Attention tout de même à ne pas faire payer trop cher, vos clients pourraient vite se sentir « arnaqués » et donc se tourner vers la concurrence. Il n'y a qu'à voir l'effet qu'à eu Free sur l'ensemble des opérateurs et le sentiment de nombreux consommateurs. Si vous êtes en surstock à l'inverse, vous pouvez également penser à diminuer votre prix afin d'écouler plus rapidement votre marchandise. La rareté joue souvent un rôle déterminant dans la détermination du prix.

Le prix peut dépendre de la saisonnalité

Il existe certaines périodes où les produits se vendent mieux que d'autres. Le tourisme est particulièrement affecté par la saisonnalité où les prix montent et baissent en fonction des saisons. Mais ce n'est pas le seul domaine où la saisonnalité peut affecter votre prix. Dans le même ordre des choses, la météo peut influencer sur votre prix de vente. Il faut donc savoir que votre prix peut ne pas être uniforme toute l'année et parfois savoir l'adapter pour avoir moins de périodes creuses.

Finalement, le prix de vente est un élément stratégique de la plus haute importance pour une entreprise et dépend du positionnement que vous souhaitez prendre.

Sortir de la concurrence face au géant

À force de multiplier les stratégies pour réussir face à des concurrents géants, vous pourriez bien connaître un beau succès. Les alternatives de sortie de cette concurrence sont simples : soit le concurrent vous mange, soit, et c'est tout de même beaucoup plus rare, c'est vous qui l'absorbez.

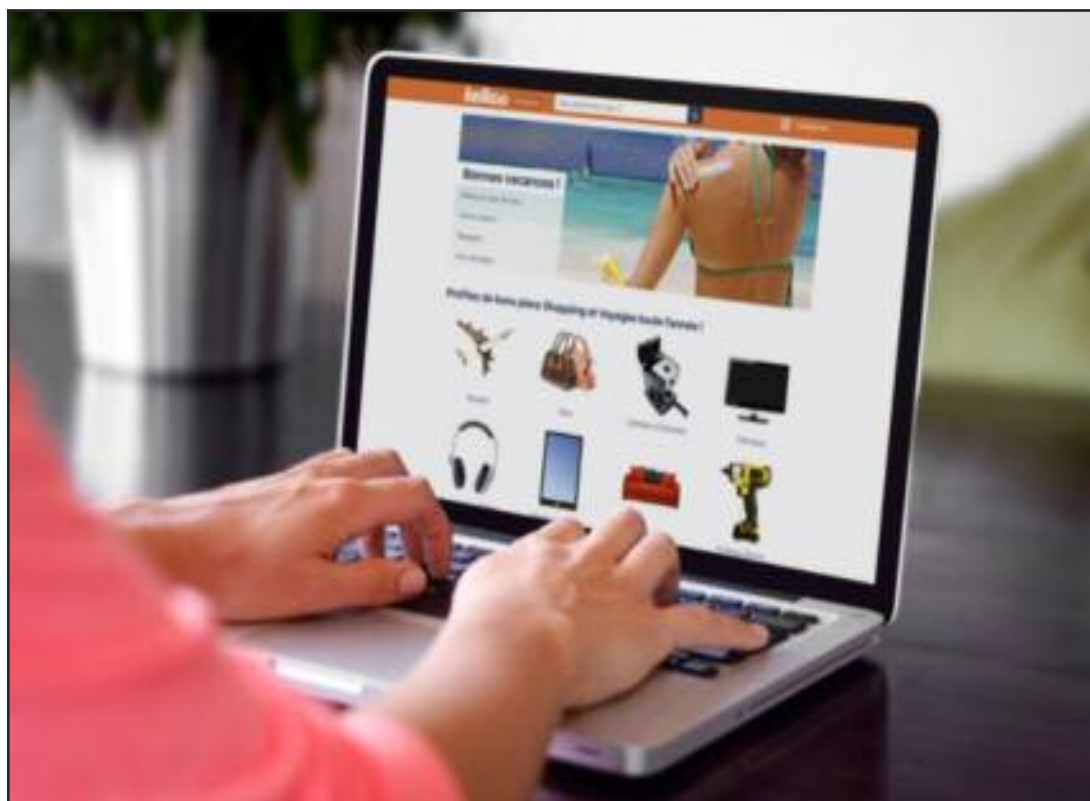
Le petit qui finit par manger le grand : possible ?

Soyons clairs : les histoires de petites entreprises qui finissent par absorber le concurrent géant qu'elles challengeaient sont très rares. Il existe par contre plusieurs cas où la petite entreprise finit par se retrouver au niveau de son concurrent géant, voire par le dépasser sur le marché. C'est notamment le cas dans le secteur des nouvelles technologies où de jeunes entreprises innovantes peuvent réussir à détrôner un géant n'ayant pas su se remettre en cause suffisamment tôt. À ce titre, l'exemple de la multinationale Kodak est très parlant. Ayant été pourtant les premiers à mettre au point la technologie de la photographie numérique, ils n'ont pas su repérer le potentiel de cette nouvelle technologie. Au final, de jeunes entreprises qui ont exploité le filon du numérique suffisamment tôt ont réussi à faire flancher le géant. Aujourd'hui, le géant Kodak qu'on pensait invincible

s'est retrouvé en faillite. Si le même avenir n'est pas à souhaiter pour les grands fleurons de l'industrie, cet exemple prouve que tout est possible pour les entreprises sachant surfer habilement sur les tendances. Le prochain challenger qui s'imposera sur le marché et fera de l'ombre aux multinationales de son secteur, c'est peut-être votre entreprise. Il ne tient qu'à vous de rejouer l'histoire de David contre Goliath !

Se faire racheter par le géant !

La croissance de votre entreprise pourrait bien commencer à intéresser votre concurrent géant. Lorsqu'ils remarquent des petits challengers qui commencent doucement à s'imposer, les groupes n'hésitent pas à dégainer rapidement leur proposition de rachat. Des offres qui peuvent s'avérer très intéressantes financièrement... Ainsi, lorsque le groupe L'Oréal s'est aperçu en 2006 que le rachat de The Body Shop pouvait lui permettre de mettre un pied dans le retail et de développer son approche éthique, ses dirigeants se sont empressés de faire une offre à la fondatrice de la marque. La transaction s'est élevée à 652 millions de livres sterling. Belle opération pour la fondatrice ! Plus récemment, c'est l'entreprise Pastas Party, spécialisée dans l'organisation de soirées de rencontres, qui s'est faite ra-



cheter par son concurrent direct, Meetic. Souhaitant se développer sur des événements de rencontre offline, le groupe a opté pour le rachat d'une start-up possédant une bonne expertise du créneau. Le rachat d'une start-up encore petite, mais déjà très « tendance » peut également intéresser le grand groupe désireux de rajeunir son image. C'est ce qui s'est passé récemment pour la jeune entreprise

Tumblr, acquise par Yahoo. Pierre Guérin, cofondateur de Noova, une plateforme de e-commerce dédiée aux objets innovants conçus par les startups, deux ans après sa création, Noova est rachetée en 2017 par le Toulousain Brico Privé, site professionnel d'articles de bricolage. Quant à Google, il est devenu le géant qui avale en continu depuis 2011, nombre de startup dont pour 2019

ainsi le rachat de Fitbit pour 2,1 milliards de dollars, entreprise innovante dans les objets connectés que l'on porte sur soi (wearables), notamment les bracelets d'activité mais aussi les montres et de même Looker, spécialiste de l'interconnexion de bases de données pour les services cloud, pour de 2,6Md\$, un prix qui dépasse les rachats habituels.

● Le roman iranien s'épanouit chez les femmes et en Occident

CASES PRÉDÉFINIES

Ces réfugiés se retrouvent face à des administrations froides, qui traquent le moindre prétexte pour rejeter leur demande d'asile, et tentent de ranger les individus dans des cases prédéfinies de persécutés sans appréhender la complexité des situations. À force de s'y heurter, l'un d'eux commettra l'irréparable. «Même le meilleur écrivain ne peut émouvoir le lecteur paresseux et cynique», dit la narratrice. Le roman émeut quand il raconte l'expérience de cette émigrée aux États-Unis, un pays que Dina Nayeri, 41 ans, a quitté pour l'instant sans regret. «Pour certains lecteurs, cela leur a ouvert les yeux. Des gens âgés par exemple, qui vont à l'église, pas forcément diplômés. Certains ont commencé à se dire : "Est-ce que c'est comme ça que nous voulons accueillir des personnes qui souffrent ?"» rapporte-t-elle, un an après la parution en anglais. La Canadienne Nazanine Hozar, 42 ans, qui publie *Aria*, a pour sa part choisi de dépeindre l'Iran d'avant la Révolution islamique de 1979. «Ce qui m'intéressait, c'était d'écrire sur et de comprendre la Révolution : pourquoi la Révolution s'est produite. Je pense toujours qu'il faut aller voir quelque temps en arrière, dans le passé», dit-elle, jointe par téléphone dans la région de Vancouver. Pour parler de Téhéran sous le Shah d'Iran, à partir de 1953, elle choisit une fiction : le destin d'une orpheline qui navigue entre les milieux sociaux, du bas en haut de l'échelle, les quartiers, les cultures et même les religions. Si cette époque ne doit pas être idéalisée, «il y avait au moins une certaine capacité à s'exprimer chez les gens, qui, ensuite, est réprimée. Aujourd'hui, en ce qui concerne la musique et la culture plus généralement, c'est ça qui est mis sous l'éteignoir», d'après Nazanine Hozar. Toutes trois espèrent contrebalancer l'image d'un pays hostile aux étrangers, comme on la perçoit dans le best-seller mondial *Jamais sans ma fille de l'Américaine Betty Mahmoody* (1988), adapté ensuite en film. «Il y a beaucoup d'histoires dans la société iranienne. Il y a certes cette histoire, mais il y a aussi celle d'Iraniens qui désapprouveraient ce qui se passe dans cette famille en particulier. Et dépeindre tout un pays et tout un peuple avec un pinceau unique et dans une couleur unique, c'est là le danger», estime la Canadienne. Pour ces romancières, il serait difficile d'imaginer une parution dans leur pays d'origine. Ou même, il aurait été difficile d'envisager d'y être romancière. «Le propre de ce régime politique, c'est de rentrer dans la vie privée des gens, jusqu'aux prénoms de leurs enfants. Et quand vous sortez de l'Iran, vous sortez de l'emprise», souligne Négar Djavadi.

Du 26 au 31 octobre en cours, La première Conférence nationale Malek Bennabi sera célébrée à travers toutes les wilayas

Le ministère de la Culture et des Arts organise la première Conférence nationale «Malek Bennabi», du 26 au 31 octobre en cours, à travers toutes les wilayas du pays pour célébrer le patrimoine de ce penseur au legs fort considérable qui contribue encore au rayonnement des esprits, a indiqué un communiqué du ministère de la Culture. Intitulée «A l'écoute d'un témoin du siècle», cette conférence sera organisée à la Bibliothèque nationale, dans les principales bibliothèques publiques de lecture outre les maisons de culture des wilayas «en guise de fidélité à la mémoire culturelle de l'Algérie, pour célébrer les symboles de la pensée et de la culture», et ce en présence d'intervenants, de conférenciers et de chercheurs dans la pensée de Bennabi. «La génération de Malek Bennabi a beaucoup

apporté en choisissant la spécificité culturelle, en défendant la personnalité algérienne authentique et en préservant la mémoire culturelle nationale», a indiqué le communiqué, ajoutant qu'«il est important de prêter oreille à l'un des noms qui ont fait toute la différence, analysé les faits, prospecté l'avenir et laissé un legs fort considérable qui contribue encore au rayonnement de l'esprit». Du fait que Malek Bennabi soit «un homme à la pensée éternelle», le ministère de la Culture et des Arts a décidé sur instruction de la première responsable du secteur, Malika Bendouda de mettre en exergue la place du regretté Bennabi à travers la lecture de son produit et son extrapolation sur les questions d'actualité, notamment pour ce qui est des questions liées à la culture. Malek Bennabi (1905-

1973) figure parmi les penseurs éminents dans le monde musulman du XXe siècle. Il s'est spécialisé dans les concepts des «problèmes de la civilisation», «les questions de la colonisation», «la culture», «la pensée islamique», «les conditions de la renaissance» et est connu pour son célèbre concept «colonisabilité». Malek Bennabi compte à son actif plus d'une trentaine d'ouvrages en langues arabe et française dont «Le phénomène coranique» (1946), «Les conditions de la renaissance» (1948), «Idée d'un commonwealth islamique» (1958), «Le problème de la culture» (1959) et «Le problème des idées dans le monde musulman» (1970). Jusqu'à aujourd'hui, ses idées font l'objet d'études dans différentes universités à travers le monde.

Mohamed T / Ag

Musiciens de la wilaya d'Alger La coordination syndicale est née

La coordination syndicale des musiciens d'Alger, constituée le 3 octobre dernier, a tenu sa première réunion, mardi à Alger, au siège de wilaya de la Centrale syndicale de l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta) à laquelle elle s'est affiliée, consacrant son ordre du jour à, la présentation de ce nouveau collectif, un rappel sur la condition socioprofessionnelle du musicien et aux objectifs à atteindre. Comptant déjà quelque 300 adhérents, cette coordination entend bien «aller de l'avant» pour «réhabiliter la profession de musicien qui a de tout temps, été de tous les combats» pour que l'«Algérie reste debout», aie tenu à rappeler le virtuose du violon, secrétaire général de ce nouvel organisme, Kheireddine

Mekachiche. Cette coordination syndicale, la première du genre dédiée aux musiciens, «attend d'avoir un siège» où elle élirait domicile, pour commencer à mettre à exécution sa «feuille de route», explique le pianiste, Mohamed Arfi, chargé de la communication de la coordination. Une feuille de route où figure le «statut du musicien», comme revendication essentielle et qui viendrait, selon le secrétaire général, «compléter le travail inachevé» entrepris pour assurer aux artistes une couverture sociale, «jusqu'à inefficace» pour répondre à la «détresse sociale des musiciens» durant la longue période de la pandémie du Covid-19 qui a «brutalement interrompu» l'activité artistique, celle des musiciens notamment. «Il

est grand temps de réhabiliter le musicien et améliorer sa condition sociale», martèle encore Kheireddine Mekachiche, rappelant avec tristesse que certains d'entre «ces seigneurs de joie» ont quitté ce monde dans la «misère sociale et l'anonymat». Une coordination syndicale née pour prendre en charge «de manière effective» les problèmes des musiciens durant leur carrière, en les accompagnants et en «faisant valoir l'importance de leur apport dans la société», autant de «revendications qui constituent le combat à mener par les musiciens» a estimé le secrétaire général de l'Union de wilaya d'Alger de l'Ugta, Idir Boukabous, qui a mis son siège à la disposition de cette nouvelle coordination syndicale.

Solidarité

Netflix lance une collection de films « Made in Lebanon »

Netflix a lancé récemment une collection de films baptisée «Made in Lebanon» pour donner «un aperçu des luttes, des espoirs et des rêves des Libanais», au moment où le pays traverse depuis un an une grave crise politico-économique. Il s'agit d'une sélection de 19 films, dont quatre de Maroun Baghdadi, le plus international des réalisateurs libanais jusqu'à sa mort prématurée à 43 ans après la fin de la guerre civile (1975-1990). Il s'agit de ses films les plus célèbres, *Hors la vie* (qui fait écho à la crise des otages occidentaux au Liban), *Petites guerres*, *Whispers*, *We are all for the Fatherland* et *Beyrouth O Beyrouth*. «C'est la première fois que ces films restau-

rés sont diffusés sur un service de streaming dans le monde, 30 ans après la dernière diffusion internationale en VHS», indique Netflix. D'autres réalisateurs y sont représentés, notamment ceux du Franco-Libanais Philippe Aractingi, avec *Bosta*, *Listen*, *Sous les bombes* et *Héritages*, un mélange de fiction et d'autobiographie où le réalisateur raconte à ses enfants son expérience de la guerre, son exil, son retour à la patrie. De nombreux films tournent autour des «événements», euphémisme utilisé par les Libanais pour évoquer le conflit qui a fait 150 000 morts et des milliers de disparus, mais d'autres ne traitent pas strictement de la guerre, comme *Le Déjeuner de Lucien Bourjeily*. Le réalisateur et,

par ailleurs, une des voix de la révolte anticorruption qui a éclaté il y a un an au Liban, raconte l'histoire d'une famille qui ne s'est pas rassemblée depuis deux ans et qui se retrouve pour le déjeuner de Pâques, qu'un incident vient perturber. Netflix, qui creuse son sillon dans le cinéma de patrimoine avec des films de Truffaut et de Godard, «met en lumière la richesse du patrimoine culturel du pays et la créativité des talents libanais», selon le communiqué. Les films des figures de proue du nouveau cinéma libanais, Nadine Labaki (*Caramel*, *Et maintenant on va où ?*, *Capharnaüm*) et Ziad Doueiri (*West Beirut*, *L'attentat*, *L'insulte*) ne figurent pas dans cette collection.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
0213957070

COMPTE NUMERO

00500112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Tournoi ITF de Monastir : Ibbou éliminée en quarts de finale

La tennismoman algérienne Inès Ibbou a été éliminée vendredi soir d'un tournoi international féminin, qui se déroule du 19 au 25 octobre à Monastir (Tunisie), après sa défaite en quarts de finale contre l'Allemande Sina Herrmann : 6-1, 6-1. La championne d'Afrique "junior" de 2015, classée tête de série N6 dans ce tournoi à 15.000 USD, a été outrageusement dominée par la jeune allemande, classée tête de série N4, et c'est donc en toute logique qu'elle s'est inclinée de manière aussi nette. En double, l'Algérienne de 21 ans avait fait équipe avec la Tunisienne Chiraz Bechri et elles ont été éliminées dès le premier tour, après leur défaite en deux sets contre un tandem allemand, composé de Lena Ruppert et de cette même Sina Herrmann (6-3, 6-4). Ce tournoi, qui se déroule sur des courts en surface rapide, a drainé la participation de certaines joueuses relativement bien classées chez l'ITF, notamment la Bulgare Anna Kubareva, 105e mondiale et tête de série N1.

Le match amical USM Alger-US Biskra annulé pour des raisons sanitaires

Le match amical devant opposer l'USM Alger à l'US Biskra, dimanche à Alger, a été annulé pour des raisons sanitaires. Cette annulation décidée par les directions des deux clubs, intervient suite à l'infection de trois joueurs de l'USM Alger par le coronavirus. Les trois éléments de l'USMA ont été testés positifs au Covid-19, mais "totalement asymptomatiques", a annoncé hier, sur son site officiel, le club algérois. Les Rouge et Noir devront disputer au moins cinq matches amicaux avant d'entamer la nouvelle saison, avec au menu la Supercoupe d'Algérie, programmée le 21 novembre face au CR Belouizdad au stade du 5-Juillet, puis le début du championnat de Ligue 1 dont la première rencontre aura lieu face à l'ES Sétif au stade Omar-Hamadi.

Succession de Zetchi à la tête de la FAF :

Medouar et Kerbadj affichent leurs ambitions

Alors que certains croient toujours à une volte-face du président de la FAF Kheireddine Zetchi quant à une éventuelle candidature de sa part pour postuler à un deuxième mandat, même s'il a écarté lui-même cette hypothèse, le président de la LFP, Abdelkrim Medouar, lui, ne cache pas ses ambitions de prendre les commandes de la première instance footballistique dans le pays. En effet, Abdelkrim Medouar, vient de déclarer une nouvelle fois qu'il pourrait briguer la présidence de la Fédération algérienne de football, dont l'assemblée générale électorale aura lieu en début de l'année prochaine. «L'ambition est un droit légitime. Cela fait maintenant deux ans que je suis à la tête de la Ligue et dans le cas où je décide de présenter ma candidature à la présidence de la FAF, je le ferai après mûre réflexion», a-t-il indiqué. Le patron de la LFP, dont le dossier de candidature à la présidence de la FAF lors du précédent mandat a été rejeté à la dernière minute, compte bien s'appuyer sur sa longue expérience passée dans les affaires du football algérien pour succéder à Kheireddine Zetchi à la tête de l'instance fédérale. «J'ai beaucoup appris de mes deux ans passés à la tête de la LFP et de ma longue expérience en tant que président de l'ASO Chlef, qui fait de moi d'ailleurs le doyen des présidents de club algériens après le départ de mes amis Said Allik et Moh Cherif Hannachi. Si je peux apporter un plus à la tête de la FAF, je déposerai ma candidature en présentant un projet ambitieux», a-t-il ajouté. La même ambition anime aussi le prédécesseur de Medouar à la tête de la LFP, en l'occurrence, Mahfoud Kerbadj. Ce dernier multiplie les sorties médiatiques depuis quelque temps par lesquelles il ne se montre nullement tendre avec l'actuelle équipe dirigeante du sport roi, en particulier son président Zetchi. Néanmoins, Kerbadj est confronté à un seul obstacle pour éventuellement déposer sa candidature. Etant un cadre d'État, il a expliqué que sa participation à la course de la présidence de la FAF dépend de l'autorisation de son employeur.

Bessa N

Ligue 1 : USM Alger : Antar Yahia satisfait des conditions du stage à Mostaganem



Le directeur sportif de l'USM Alger (Ligue 1 de football), Antar Yahia, s'est dit "très satisfait" des conditions de déroulement du stage de préparation de son équipe qui a pris fin hier à Mostaganem. "Nous avons atteint les objectifs escomptés avant le début de cette deuxième phase de préparation. Je voulais être présent avec le staff technique ainsi que le groupe qui a répondu positivement aux consignes de l'entraîneur français.", a indiqué Antar Yahia dans une déclaration au site de l'USMA. L'USMA a achevé hier son stage à Mostaganem qui a duré deux semaines, une phase consacrée au volet physique et à l'aspect technico-tactique. "Cette phase de préparation constitue une étape importante pour l'équipe mais il reste encore la troisième et dernière phase de travail qui sera consacrée au volet tactique et aux matches amicaux dont le premier se déroulera juste après notre retour à Alger face à l'US Biskra.", a dit Antar

Yahia. Le directeur sportif de l'USMA a remercié les responsables locaux à Mostaganem pour la qualité des infrastructures sportives, d'hébergement et de restauration qui offrent un cadre idéal pour ce genre de stages. Les Rouge et Noir devront disputer au moins cinq matches amicaux avant d'entamer la nouvelle saison, avec au menu la Supercoupe d'Algérie, programmée le 21 novembre face au CR Belouizdad au stade du 5-Juillet, puis le début du championnat de Ligue 1 dont la première rencontre aura lieu face à l'ES Sétif au stade Omar-Hamadi.

Trois cas positifs au Covid-19 "totalement asymptomatiques"

Trois joueurs de l'USM Alger, ont été testés positifs au Covid-19, mais totalement asymptomatiques, a annoncé sa-

medi, sur son site officiel, le club algérois. «Suite au test PCR effectués sur l'ensemble de la délégation (42 personnes testées) présente au stage, nous avons eu les premiers résultats ce matin à 8h qui indiquent la présence de trois cas positifs asymptomatiques au sein de l'équipe.», indique le club algérois sur son site officiel. Ces trois joueurs avaient été testés positifs au dernier jour du stage qui se déroule depuis deux semaines dans la wilaya de Mostaganem. «Nous allons procéder à l'application du protocole sanitaire concernant les cas positifs.», conclut le communiqué de l'USMA. Les Rouge et Noir devront disputer au moins cinq matches amicaux avant d'entamer la nouvelle saison, avec au menu la Supercoupe d'Algérie, programmée le 21 novembre face au CR Belouizdad au stade du 5-Juillet, puis le début du championnat de Ligue 1 dont la première rencontre aura lieu face à l'ES Sétif au stade Omar-Hamadi.

West Ham-Manchester City

Mahrez et les Citizens lâchent encore des points

Décevant sur la pelouse de West Ham, Manchester City a concédé le nul (1-1) ce samedi à l'occasion de la 6e journée de Premier League. Rapidement mené au score après un but d'Antonio (18e), le club

mancunien a mis du temps à réagir. Il a fallu attendre la seconde période pour assister à l'égalisation de Foden (51e), entré à la pause. Trop brouillons, les coéquipiers de Mahrez, qui a disputé l'intégralité de la rencontre, n'ont pas

réussi à arracher la victoire face aux Hammers et confirmer leur début de saison délicat (2 victoires, 2 nuls et 1 défaite). Les hommes de Josep Guardiola pointent à une étonnante 11e place rapporte Maxifoot.fr.

Préparation des sélections nationales des U15, U17 et U20 Réunion de travail entre Zetchi et la DTN

Plusieurs points, dont les prochains stages des sélections nationales des moins de 17 ans et des moins de 20 ans ont été débattus vendredi soir, au Centre technique de Sidi-Moussa (Alger), lors d'une réunion ayant rassemblé le président de la FAF, Kheireddine Zetchi avec plusieurs techniciens de la Direction technique nationale (DTN). "Le prochain stage de l'EN U17 se déroulera finalement au Centre technique de Sidi-Moussa, en présence de plusieurs joueurs issus de championnats étrangers" a indiqué la FAF dans un communiqué, en précisant que "le stage de la sélection des U20, débutera à partir du 30 octobre courant". Parmi les techniciens présents à cette réunion de travail, le Directeur tech-

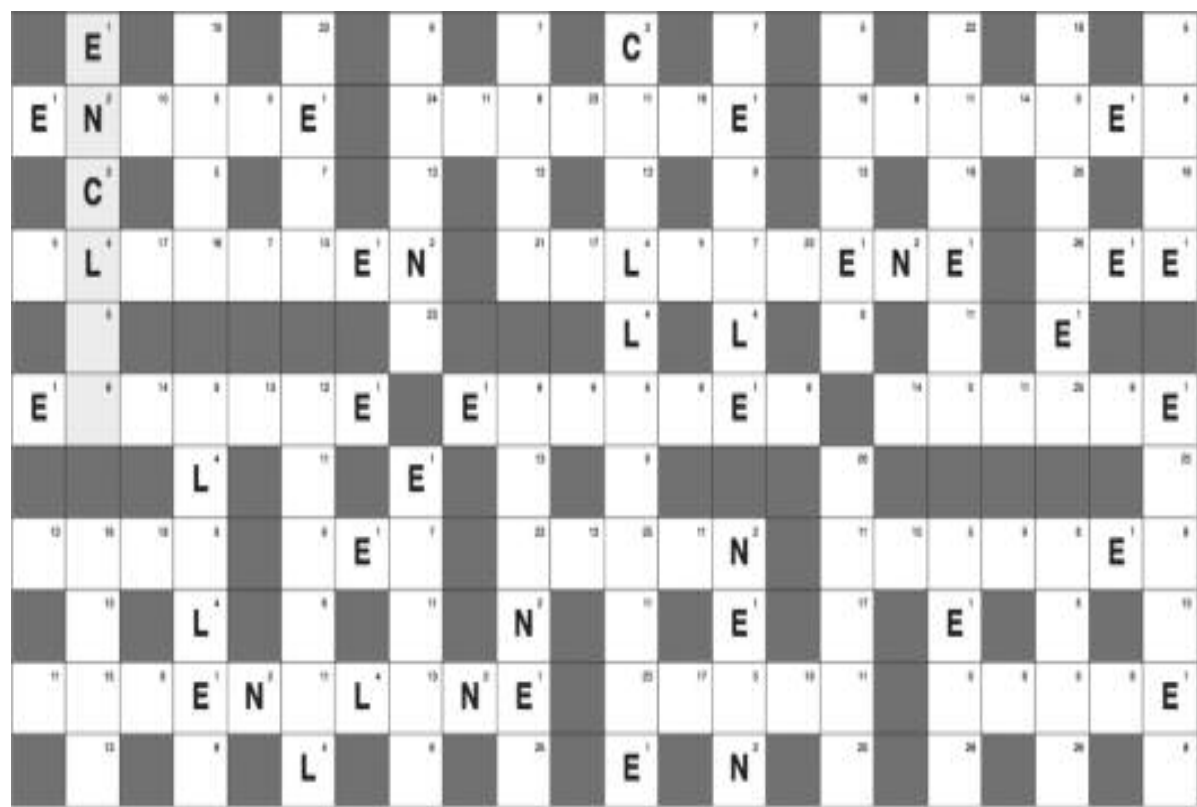
nique national (DTN), Ameer Chafik, son adjoint Abdelkrim Benaouda et le sélectionneur national des U20, Saber Bensmain. A leurs côtés, des membres de FAF-Radar, la commission de prospection établie en France et qui s'occupe du repérage des jeunes talents algériens évoluant à l'étranger. Il s'agit de Saïd Karim Idir, Lyès Jamil Brahimi, Foued Kada-Hounet et Malik Chekaoui. Outre les prochains stages des sélections nationales U17 et U20, "il a été procédé pendant cette réunion à l'évaluation des stages déjà effectués, ainsi qu'à la prestations des joueurs binationaux, ayant pris part à la rencontre amicale face au MC Alger (3-3)" a encore rapporté la FAF dans son communiqué. Après la fin de la réunion, le Président Zetchi s'est

rendu à la salle-restaurant, pour saluer les joueurs binationaux, et les remercier d'avoir fait le choix de défendre les couleurs nationales, comme il a rappelé les choix stratégiques de la FAF, notamment le suivi-évaluation et la sélection de tout joueur algérien là où il se trouve pour apporter la plus-value nécessaire à nos sélections. Le président de la FAF a rendu également hommage aux parents, qui ont contribué au choix de leurs enfants et aux membres de FAF-Radar, qui ont réalisé un immense travail de fond, pour capter tous ces jeunes talents évoluant en Europe, notamment en France, et susceptibles d'évoluer au sein des sélections nationales des U15, U17 et U20.

B.N

←

Mots codés

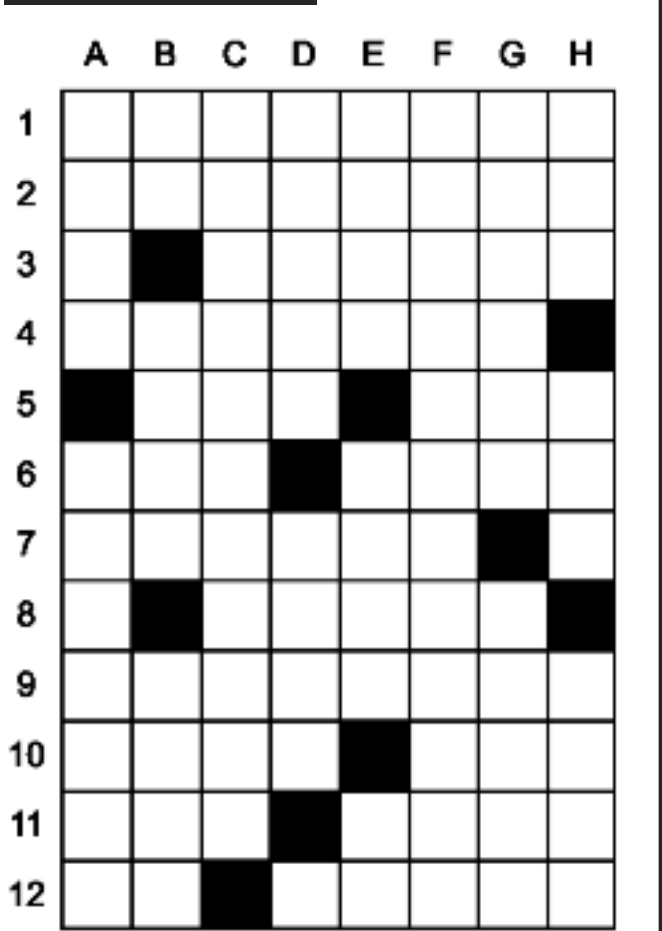


Mots mélangés

ABRICOT AJOUT APPAT
AUROCHS ENSEMBLE
EXCLUSIF FANDANGO
FARE
FETER KETCHUP
KRACH NOVA OFFICINE
OURS PACIFIQUE
PAGANISME
PARDESSUS PERIDURAL
PLATE PROFIT RAPIN
REGARDER RIRE RUEE
SACRE
SALINE SEICHE
SENTIER SUISSE
TANAGRA TOURNIS
TREILLE TRES VAGUE
VIKING WI-FI

W P A P P A T E S S E E R T E P
F I A E R A F H A M L E O U R S
I A F R E T C C S B T U F O I K
S R N I D O R I M E R G F J R E
U G E D R E N E F N N I I A S T
L A T U A A S S I I T T C S E C
C N A R G N P S K L Q H I O R H
X A L A E A G I U A L U N E T U
E T P L R A V O N S S E E U R P

Mots croisés



HORIZONTALEMENT :

1. Constance de la clientèle. 2. Ce qu'on recherche dans la pratique du sport. 3. Farce du Moyen Âge. 4. Ouvrier manuel. 5. Une île des Cyclades. Cela permet de souffler. 6. Charpente de navire. En place chez le notaire. 7. Garnies de boucles. 8. Plein de belles couleurs. 9. Qui fait de l'effet. 10. Prénom féminin. Il étouffe ses proies. 11. Variété de lentilles. Signe quand on ajoute. 12. Degré de gamme. Arrivées d'eau des moulins.

VERTICALEMENT :

A. Célébra. Faire des tours de passe-passe. B. Pronom pour un homme. Un petit quelque chose. Appuie sur la gâchette. C. Déformations sonores. D. Troubles affectifs. Fleuve et lacs d'Irlande. E. Meubles d'un dortoir. Il est donné pour allaiter. Symbole d'un métal lourd. F. Inépuisable. G. Ils sont hâlés en été. Nettoyé par le tisserand. H. Primaire ou secondaire. Instrument de laboratoire. Ancienne agence soviétique.

Sudoku

						2	1	
7		1		2	8		5	3
	3			1	5			
9		3	4					5
5	2		8			1	4	
4		7	1					6
	5			9	4			
1		4		6	7		8	2
						9	6	

4	9	6	1	8	5	2	7	3
2	8	5	7	9	3	4	6	1
1	3	7	4	6	2	8	5	9
6	9	3	2	5	1	7	8	4
7	4	1	6	3	8	9	2	5
5	2	8	9	7	4	3	1	6
8	7	4	5	1	9	6	3	2
3	5	9	8	2	6	1	4	7
9	1	2	3	4	7	5	9	8

Solution sudoku

Mots fléchés

PLANTES AQUATIQUES	LAVER LE BOXER	MEN-DELÉVIUM	AMOU-REUX D'UNE ÉTOILE	ANTIQUE NOURRICE	HUILE POUR NOURRIR LES MA-ROQUINS
PRÊT À PORTER	QUI A LA DALLE	PÉTALE DE ROSE	LÉSION EN FACE	UN SALUT FAMILIER	
			FAÇON-NEES À LA MACHINE		
PETIT MONSIEUR			ELLE FAIT LE MÉNAGE		
BORDU-RES RÉDUITES			AVATAR DE CÉSAR		
				LETTRES DEVANT L'ÉGLISE	IL EST COMPOSÉ DE NOM-BREUSES SOURATES
PARTIE DE CAM-PAGNE		COMPLÈ-TEMENT DINGO			A EN HORREUR
LAINE DES ÎLES		DU POIDS À PERDRE			
					IL SORT PAR SURPRISE
				RÉSINE	
À COURT DE LIQUIDE				PLUMES COLORÉES AUX DIRS RÉPÉTÉS	
DÉPÔTS SANGUINS				LE PAPE	
			IL SE TRANS-FORME EN PLEIN AIR		
MONTENT BRILLAM-MENT					

Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73/ 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Coronavirus:

250 nouveaux cas, 144 guérisons et 10 décès durant les dernières 24 heures



Deux cent cinquante (250) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 144 guérisons et 10 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Al-

gérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés

s'élève ainsi à 55.880 dont 250 nouveaux cas, soit 0,6 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1907 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 38 932, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 12 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 26 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 10 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 29 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen la vigilance et le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Le président Tebboune s'acquittera à distance de ses missions jusqu'à la fin de son confinement volontaire

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé qu'il s'acquittera à distance de ses missions jusqu'à la fin du confinement volontaire observé pour une période de 5 jours, rassurant ses compatriotes qu'il se "porte bien". "Conformément aux recommandations du staff médical, j'ai entamé volontairement une période de

confinement suite à la contamination au nouveau coronavirus de cadres supérieurs de la Présidence de la République et du gouvernement. Je vous rassure, mes frères et sœurs, que je me porte bien et que je poursuis mon travail à distance jusqu'à la fin de la période de confinement", a-t-il posté sur son compte officiel Twitter. Le Président Tebboune a

imploré "Dieu Tout-Puissant de guérir toutes les personnes contaminées et de préserver notre chère Algérie de tout malheur". Le staff médical de la Présidence de la République avait recommandé au Président Tebboune d'observer un confinement volontaire de 5 jours, à compter du 24 octobre 2020.

Le staff médical de la Présidence recommande au Président Tebboune «un confinement volontaire» de 5 jours

Après avoir constaté que plusieurs cadres supérieurs de la Présidence de la République et du Gouvernement présentent des symptômes

de contamination au nouveau coronavirus (COVID-19), le staff médical de la Présidence a recommandé au Président de la République d'observer un confinement

volontaire pour une période de 5 jours à compter du 24 octobre 2020", indiquait hier un communiqué de la Présidence de la République.

Oran:

Un réseau de trafic international de drogue démantelé



Les services de la Sûreté de wilaya d'Oran ont réussi à démanteler un réseau de trafic international de drogue et à saisir près de 11 kg de kif traité et 1,45 million DA. Les éléments de la brigade de recherche et d'intervention du service de wilaya de la police Judiciaire d'Oran ont arrêté, dans une opération, trois (3) personnes

de cette bande, en exploitant des informations faisant ressortir que des individus transportent de la drogue à bord d'un camion. Après avoir suivi les mouvements de cette bande, un de ses membres a été arrêté au niveau du rond point de haï "USTO" à bord d'un camion où ils ont découvert à l'intérieur, lors de la fouille, deux colis de kif traité conditionné dans 10

plaquettes pesant 10,8 kg, ainsi qu'une somme de 200.000 DA. Les enquêtes préliminaires ont permis d'identifier d'autres membres de cette bande et un deuxième mis en cause, arrêté à son domicile, en plus de la saisie de 400 grammes de kif traité et d'une somme de 1,25 million DA. Un troisième inculpé (principal fournisseur) a été arrêté après extension de la compétence à une wilaya limitrophe à l'Ouest du pays avec la saisie d'un camion utilisé dans le transport de la drogue, a-t-on fait savoir. Une procédure judiciaire a été engagée contre les trois personnes arrêtées âgées de 36 à 58 ans qui seront présentées devant la justice pour trafic de drogue, atteinte à l'économie nationale et à la santé publique et infraction à la législation et la réglementation de change et des capitaux.

Le point sur la pandémie : Augmentation « exponentielle » dans « trop de pays » selon l'OMS



Plus de 41,7 millions de cas :

La pandémie a fait au moins 1.139.406 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles vendredi en milieu de journée. Plus de 41,7 millions de cas ont été officiellement diagnostiqués. Les Etats-Unis sont le pays le plus touché avec 223.059 décès, suivi par le Brésil (156.471 morts), l'Inde (117.306), le Mexique (87.894) et le Royaume-Uni (44.347).

Record de cas en 24h aux Etats-Unis :

Les Etats-Unis ont battu vendredi leur record du nombre de nouvelles contaminations au Covid-19 enregistrées en 24 heures, avec près de 80.000 nouveaux cas, selon les données actualisées en continu de l'université Johns Hopkins.

Biden promet un vaccin gratuit « pour tous » :

Le candidat démocrate Joe Biden a promis vendredi que le vaccin contre le coronavirus serait « gratuit pour tout le monde » dans le cadre de son plan national de lutte contre la pandémie, s'il était élu à la présidence des Etats-Unis.

Deux essais de vaccins reprennent aux USA :

Deux essais de vaccins expérimentaux contre le Covid-19 vont pouvoir reprendre aux Etats-Unis après de fausses alertes apparentes. L'un, développé par l'université britannique d'Oxford et le groupe AstraZeneca, a déjà repris aux Etats-Unis, après plus de six semaines d'interruption dans le pays. Et l'autre, mené par Johnson & Johnson, devrait le faire prochainement, après le feu vert du comité indépendant ayant évalué le cas d'une maladie inexpliquée survenue chez un participant en octobre.

Augmentation « exponentielle » dans « trop de pays »

L'hémisphère nord se trouve à un « moment critique » de la pandémie, a averti vendredi le patron de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus. « Un trop grand nombre de pays connaissent une

augmentation exponentielle des cas de Covid-19 et cela conduit maintenant à ce que les hôpitaux et les unités de soins intensifs soient proches ou aient dépassé leurs limites de capacité et nous ne sommes qu'en octobre », a-t-il ajouté.

Reconfinement et Couvre-feu, « Grave inquiétude » dans plusieurs pays de l'UE :

L'évolution de l'épidémie suscite désormais une « grave inquiétude » dans 23 pays de l'Union européenne, ainsi qu'au Royaume-Uni, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Tous les pays de l'UE à l'exception de la Finlande, Chypre, l'Estonie et la Grèce entrent dans cette catégorie, contre sept il y a un mois. Sur l'ensemble du continent, le nombre de cas dépasse les 8,2 millions et plus de 258.000 personnes sont mortes du Covid. Au Royaume-Uni, le Pays de Galles (plus de trois millions d'habitants) s'est reconfiné depuis 18H00 vendredi jusqu'au 9 novembre. Les commerces non essentiels sont fermés. En Angleterre, la moitié de la population, soit quelque 29 millions d'habitants, vit désormais sous des restrictions locales plus ou moins strictes. Le Premier ministre polonais a annoncé que tout le pays allait passer en « zone rouge » samedi, avec des fermetures partielles des écoles primaires et des restaurants. En France, Face à la multiplication des cas, le gouvernement a étendu le couvre-feu nocturne (21H00 à 06H00), qui concerne depuis vendredi minuit 46 millions de personnes à Paris et dans les principales villes, soit les deux tiers de la population. Le Luxembourg a décidé d'instaurer un couvre-feu entre 23H00 et 6H00 du matin et de limiter les rassemblements à quatre personnes maximum face au rebond des contaminations. En Italie, le Lazio, la région de Rome, devient la troisième du pays, avec la Lombardie et la Campanie, à instaurer un couvre-feu. Les deux principales villes de Grèce, Athènes et Thessalonique, seront également soumises à un couvre-feu nocturne à partir de samedi.